**BUREAUX ET REDACTION**
9334 Avenue Jasper Est,
EDMONTON.
Ce journal est publié tous les jeudis par la "Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Ltée."
**Abonnement annuel:**
CANADA . . . . . . . . . . . . . $1.00
ETATS-UNIS . . . . . . . . . . . 1.50
EUROPE. . . . . . . . . . . . . .10 frs.

# LE COURRIER DE L'OUEST



NUMERO 22. EDMONTON, JEUDI, 19 MARS 1914. FONDE EN 1905

## NOUVELLES DE PARTOUT

**Quatre cents terrassiers** espagnols sont arrivés à Toronto pour travailler au Canal Welland. Les unions ouvrières ont protesté contre cette importation de travailleurs étrangers.

**Deux personnes** ont été électrocutées à Calgary en tournant le commutateur d'électricité à leur domicile; ces accidents tragiques sont dus à l'imprudence de deux employés de l'usine électrique qui branchèrent pendant quelques secondes un courant à haute tension sur le circuit alimentant les maisons privées.

**Deux policemen** ont été tués à Montréal par des bandits. l'un de ces derniers, a été arrêté dimanche pendant qu'il assistait à une messe. Les deux autres assassins sont connus; ce sont les nommés Foucault et Bourel.

**La situation s'aggrave** au Mexique: les fédéraux et les rebelles sont aux prises à Torreon; la rencontre est l'une des plus sanglantes de l'insurrection.

**Les travaux** ont été commencés sur la ligne du G. T. P. reliant Fort George à Vancouver. Les contrats de construction ont été donnés pour les premiers cent milles.

**2500 immigrants** venant d'Europe sont arrivés en 24 heures à Halifax; il est arrivé 1350 immigrants samedi dernier. Plus de deux mille immigrants à destination du Canada sont en mer actuellement.

**On croit** que la session du parlement fédéral à Ottawa prendra fin vers le 15 mai prochain.

**L. L. Howes,** fermier de Wainwright, Alta, a terminé lundi l'ensemencement d'un champ de blé de cent acres. Le terrain a été hersé dans la première semaine de mars.

**Un scandale municipal** serait sur le point d'éclater à Montréal, dans lequel deux des commissaires et quinze échevins seraient compromis. Ce scandale serait dévoilé par l'agence Burns, qui dévoila il y a quelques semaines le scandale de la législature de Québec.

### BOURASSA SERAIT CANDIDAT

Montréal, 16 — On déclare que le chef nationaliste Henri Bourassa aurait été pressenti pour qu'il pose sa candidature dans le comté de Prescott, au siège rendu vacant par la démission de M. Evanturel; cette rumeur n'est pas confirmée.

### NOUS VAUDRIONS $7.15!

Berlin, 17 — D'après le savant berlinois, le Dr Albert Neuburger, la valeur intrinsèque du corps humain serait d'environ $7.15. Ce prix est celui d'un homme moyen de 160 livres. Seuls, la graisse, l'albumine et le phosphore contenus dans le corps humain, ont une valeur marchande. Le Dr A. Neuburger déclare en outre que l'organisme humain est la moins productive des machines. Sur 100 pour cent de nourriture prise, 4 pour cent seulement sont convertis en énergie; 96 pour cent sont perdus en respiration, perte de chaleur, etc.

### GROUARD AURA LE CHEMIN DE FER

Une dépêche de Grouard reçue par M. F. Newel, avocat à Edmonton de la Municipalité de Grouard, annonce officiellement que la compagnie de chemin de fer Edmonton-Dunvegan & B. C. fera passer sa ligne à Grouard même.

Cette décision a été prise par la compagnie après une entrevue de l'Ingénieur en chef de la Commission Fédérale des chemins de fer et des autorités de la compagnie E. D. & B. C.

Tous les arrangements ont été pris pour l'entrée dans Grouard de la voie ferrée.

**Un incendie** vient de détruire l'élévateur de Magrath, Alta, contenant 300,000 minots de céréales.

**Plusieurs centaines** d'institutrices et d'instituteurs canadiens iront cet été en Angletere pour prendre part à la convention des éducateurs britanniques, société dont le but est de resserrer les liens entre les diverses parties de l'Empire. De nombreux instituteurs d'Alberta feront le voyage cette année.

**George Westinghouse,** le célèbre inventeur est mort la semaine dernière à New-York; il laisse une fortune estimée à $50,000,000.

**Mgr Langevin,** archevêque de St-Boniface, vient d'interdire aux prêtres du diocèse de fréquenter les théâtres et les cinématographes; Mgr Langevin a également défendu que des dances soient organisées à l'occasion de fêtes données pour venir en aide aux églises et oeuvres paroissiales; les dances nouvelles sont interdites dans le diocèse.

**La président Huerta** a fait fusiller, mercredi matin à Mexico, 130 rebelles ayant refusé de se joindre aux troupes fédérales.

**La situation** en Irlande est toujours grave; les leaders de la province de l'Ulster ont fait venir d'Angletere 4000 vétérans du Sud-Africain pour former les cadres la troupe qui doit marcher en cas de nécessité sur les autres provinces irlandaises.

**L'hon. Wm. Paterson,** ancien ministre des douanes dans le cabinet Laurier, est mort mercredi, à Brantford, Ont.

### LE NOUVEAU ROYAUME D'ALBANIE

**L'arrivée du prince de Wied.—Les difficultés à envisager.**

Durazzo, 17 — Le prince de Wied et la princesse Sophie, les nouveaux souverains d'Albanie, sont arrivés à Durazzo. La population les a reçus en triomphe.

Pour le nouveau prince l'avenir est plutôt sombre. Il aura à résoudre le difficile problème d'unir sous un même drapeau des ennemis irréconciliables, les Chrétiens et les Mahométans, l'Occident et l'Orient. Le "Prince d'Albanie" aura encore à répandre la civilisation dans un pays qui ne connaît l'alphabet de sa langue que depuis trois ou quatre ans et où il n'y a pas encore de grammaire. Le Hinterland, après 700 ans de domination Turque, n'est encore qu'une région sauvage.

L'indolence des Albanais est encore un obstacle. Depuis des siècles, l'Albanais n'a presque rien fait parce qu'il savait que tôt ou tard tout ce qu'il aurait accumulé lui serait enlevé. La moitié des terres d'Albanie sont incultes.

On se demande comment un pays si petit et si pauvre pourra supporter son titre d'état indépendant, payer son armée, construire des routes, des ponts, des écoles, rembourser son emprunt de $15,000,000.

Tout restera calme tant qu'on ne demandera pas aux Albanais de payer des impôts.

Loin de s'attendre à payer taxe, les Albanais attendent de leur nouveau maître de l'argent et des bestiaux. Ils pensent qu'il entretiendra l'armée, qu'il fera vivre les femmes, les enfants et tous les parents des soldats, qu'il leur distribuera de l'argent. Les Albanais attendent encore de leur roi 10,000 moutons, qu'ils pourront égorger à leur guise, tout en étant obligés de lui retourner les peaux!

Le nouveau souverain aura encore à organiser la justice, chose inconnue dans un pays où le meurtre est chose ordinaire, où le brigandage est dans les habitudes.

L'avenir se présente donc sous des couleurs assez sombres pour le prince d'Albanie.

## UN DRAME SENSATIONNEL EN FRANCE

**La femme du Ministre des Finances, Caillaux, tue d'un coup de revolver le directeur du "Figaro," M. Gaston Calmette.**

**Les conséquences politiques du drame.**

Paris, 16 — M. Gaston Calmette, directeur du grand journal parisien "Le Figaro" a été tué aujourd'hui par Mme Henriette Caillaux, femme de M. Joseph Caillaux, ministre des Finances, dans le cabinet Doumergue.

Mme Caillaux a déclaré avoir voulu se venger ainsi de la campagne de presse menée depuis quelque temps par M. Gaston Calmette contre son mari.

Au moment de l'attentat, M. Calmette se préparait à quitter l'hôtel du Figaro, en compagnie de M. Paul Bourget, l'écrivain bien connu, lorsque l'on vint l'informer que Mme Caillaux désirait lui parler pendant quelques minutes; M. Calmette se porta au-devant de la visiteuse et lui demanda avec politesse de lui exposer le but de sa visite: Mme Caillaux, qui paraissait très nerveuse, tira aussitôt un revolver de son manchon et le déchargea à bout portant sur M. Calmette. Le directeur du "Figaro", immédiatement relevé et transporté à l'hôpital mourut quelques instants après, en murmurant à diverses reprises: "J'ai fait mon devoir!"

Immédiatement arrêtée, Mme Caillaux fut incarcérée à la prison des femmes de St-Lazare.

**Les causes du meurtre**

Depuis quelque temps le "Figaro," sous la signature de Gaston Calmette, menait une campagne très vive contre le ministre des Finances Caillaux, qui était accusé ouvertement de s'être compromis dans plusieurs affaires financières considérables.

Mme Caillaux se montrait vivement affectée par cette campagne de presse; à plusieurs reprises elle s'était adressée aux avocats les plus éminents de Paris pour leur demander de lui faire connaître les moyens de faire cesser les attaques journalières contre son mari: mais les avocats consultés par Mme Caillaux, la dissuadèrent de s'engager dans un procès dont l'issue paraissait douteuse. Ce fut alors que la femme du ministre des Finances résolut de faire justice elle-même.

Avant de quitter son domicile pour se rendre aux bureaux du Figaro, elle laissa à l'adresse de son mari un billet ainsi conçu: "Lorsque vous lirez ces lignes, j'aurai fait justice."

Paris, 17 — M. Joseph Caillaux a donné sa démission de ministre des Finances qui a été acceptée par ses collègues. Ce matin une rumeur persistante dans les couloirs du Palais Bourbon annonçait que tout le cabinet Doumergue serait démissionnaire. Cette démission collective aurait pour raison un revirement hostile de l'opinion publique contre le ministère Doumergue à la suite du meurtre de Gaston Calmette, l'un des meilleurs journalistes de France.

Les journaux de ce matin attaquent la politique de Caillaux et rappellent le rôle joué par ce dernier lors de la cession d'une partie du Congo, de l'affaire Rochette, de l'affaire d'Agadir, etc.

D'importants détachements de gardiens de la paix ont été massés aux environs du domicile de M. Caillaux afin d'éviter les manifestations hostiles. Lorsqu'il s'est rendu à la prison de St-Lazare, hier, dans l'après-midi, M. Caillaux a été hué par des milliers de personnes.

On croit que l'assassinat de M. Calmette aura une répercussion considérable sur les élections du mois prochain dont le parti Briand, opposé au parti Caillaux, bénéficiera largement.

Mme Caillaux est âgée de trente-neuf ans, elle est la femme divorcée de M. Léo Claretie, frère de l'académicien Jules Claretie, décédé récemment.

L'avocat de Mme Caillaux a été choisi, c'est Maître Fernand Labori, le défenseur de Dreyfus, revenu récemment d'un long voyage aux Etats-Unis et au Canada.

Plusieurs manifestations hostiles à Caillaux se sont produites ce soir à Paris, la police a fait de nombreuses arrestations.

### UNE GEOGRAPHIE FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN

Nous accusons réception d'une géographie de la Saskatchewan, oeuvre de M. Louis Gilbert, publiée par "La Canadienne" de Paris.

Cet ouvrage, extrêmement important, contient 160 pages de documentation précise d'une grande valeur.

Nous nous réservons de parler, très prochainement, plus longuement de cette géographie de M. Louis Gilbert.

L'ouvrage de M. Gilbert est en vente au siège social de la "Canadienne," 21 rue Casselle, Paris, au prix de $2.50.

## VICTOIRE LIBERALE A TROIS-RIVIERES

**Le nouveau ministre provincial, l'hon. J. Tessier, a été réélu par 293 voix de majorité.**

Trois-Rivières, 18 — L'élection partielle, nécessitée par la remise d'un portefeuille provincial à l'hon. J. Tessier, a été l'occasion d'une belle victoire libérale. L'hon. J. Tessier a battu M. A. Désy, conservateur, par une majorité de 293 voix.

La lutte a été des plus vives entre les partisans et les adversaires du gouvernement Gouin.

### "L'ALBERTA-CENTRALE

Nous accusons réception d'une petite brochure qui vient d'être publiée par le Rév. J. A. Normandeau, Ptre.-Colonisateur, et qui a pour titre: "L'Alberta-Centrale." Cette brochure est destinée à servir de guide ou d'indicateur à ceux qui désirent aller s'établir dans cette partie de l'Ouest Canadien qui réunit les avantages de toutes les autres provinces.

Que l'on nous permette de signaler en passant que le but de ce pamphlet ainsi que de l'organisation rationnelle et pratique de la colonisation dans cette partie du pays, est tout à la fois social et national avant d'être particulier ou purement provincial.

C'est avec cette largeur de vue et par une semblable organisation que nous devrions entreprendre une campagne sérieuse en faveur de l'agriculture partout dans notre pays.

La brochure sera distribuée à toute personne qui en fera la demande au Rév. J. A. Normandeau, ptre.-colonisateur de l'Alberta-Centrale, 306 rue St-Antoine, Montréal, Qué.

### PLAMONDONVILLE, ALTA

L'hôtel Plamondonville vient d'être loué par M. R. Varin.

Le moulin à scie de M. Hankadahl vient d'être acheté par MM. R. Varin et Jos. Langevin.

Le magasin Asselin Trading Co. sera ouvert au public le 1er avril. Le gérant est M. R. C. Farrel.

Le Dr Olivier, d'Athabasca Landing, et M. E. O. Dubois, de Manchester, NM., étaient de pasage à Plamondonville, cette semaine.

Les habitants de Plamondonville font actuellement du bois pour la construction d'une église au village qui aura 100 pieds de long.

M. R. C. Farrell a été nommé maître de poste de Plamondonville.

M. A. Chevigny vient de vendre pour un prix élevé un superbe renard argenté en sa possession depuis quelques semaines.

M. Jos. Plamondon, fondateur de Plamondonville vient de se faire construire une très jolie résidence.

## LA COMMISSION DU TRANSCONTINENTAL

**CE QUE NOUS COUTE LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSCONTINENTAL**

Nous ne savons pas encore au juste ce que va nous coûter la commission nommée par le gouvernement Borden pour enquêter sur le Transcontinental. On a déclaré au Parlement le 18 février 1914 que cette commission avait coûté jusque-là, la somme de $63,388.45 ainsi répartie:

| | |
|---|---|
| F. P. Gutelius. . . . . | $27,465.48 |
| Lynch-Staunton . . . | 24,038.01 |
| Autres frais . . . . . | 11,884.96 |

Un ministre du cabinet reçoit un traitement de $7,000 par an, mais ces messieurs qui avaient été chargés tout spécialement d'écrire un rapport utile à l'intérêt public ont demandé et obtenu en paiement pour ce service trois à quatre fois autant, et la rédaction de ce travail, répartie sur une période de deux années, n'a pris qu'une partie de leur temps. M. Lynch-Staunton n'a pas cessé d'exercer sa profession d'avocat, et aux $24,000 qu'il a reçus du gouvernement, s'ajoute ce qu'il a tiré de son bureau. Quant à M. Gutelius il reste à voir s'il n'a pas touché deux traitements, le premier comme surintendant général de l'Intercolonial à plusieurs milliers de dollars par an, et l'autre à titre de commissaire enquêteur dans les affaires du Transcontinental. Ce dernier traitement se serait monté à un supplément de $27,465.

### LE PRINCE DE CONNAUGHT

**Le fils du gouverneur du Canada serait nommé vice-roi d'Irlande.**

Londres, 18 — Il est presque décidé que le prince Arthur de Connaught sera le premier vice-roi de l'Irlande. On a parlé de le faire remplacer son père comme gouverneur général du Canada, mais cette permutation n'aura pas lieu à moins que les Unionistes ne réussissent à empêcher le gouvernement d'accorder le Home Rule à l'Irlande.

Comme tous les membres de la famille de Connaught, le prince Arthur est populaire, et de plus, il sera un vice-roi capable. Il sera très difficile à la société irlandaise de boycotter une cour vice-royale tenue par le cousin du roi et la nièce du souverain.

### JOHNSON EST OBLIGE DE QUITTER LA SUEDE

Stockholm, 18 — Jack Johnson, pugiliste nègre américain, qui devait lutter avec Jess Pederson et d'autres lutteurs de Gothebourg, a dû quitter la Suède à cause des démonstrations hostiles qu'on lui a faites.

### LA LISTE DES DIX "MILLE DU DESSUS"

Le grand événement mondain de la saison, à Londres, sera, dans quelques jours, la présentation à la Cour de deux cents nouvelles "ladies." C'est une des plus importantes "fournées" qui aient été enregistrées depuis l'avènement des jeunes souverains d'Angleterre.

Les dames "présentées" défilent à tour de rôle, à l'appel du lord chambellan, devant la Reine, esquissent trois révérences de Cour, baisent la main royale et se retirent après un mot aimable de Sa Majesté.

Toutes les ladies sont en robe à traîne décolletée, avec des plumes dans les cheveux. Des fleurs au lieu de plumes constitueraient une hérésie protocolaire.

Etre présentée à la Cour est le rêve de toutes les Anglaises d'un certain rang. Et pour le voir réaliser elles savent mettre en oeuvre toutes les ressources de la diplomatie féminine.

Il a fallu, pour obtenir l'honneur du baisemain, passer par toutes les angoisses et toutes les fièvres de la candidature. Mais, enfin, c'est fait, on est "présentée" et l'on figure sur la liste publiée par le "Morning Post"; on appartient désormais à la phalange des "dix mille du dessus" et l'on a le droit, en voyage sur le continent, de demander des lettres de créance à tous les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et consuls de Sa Majesté britannique.

C'est un honneur qui vaut d'être âprement convoité!

### LE COMPAGNON DE SCOTT

**Le commandant Evans vient donner des conférences aux Etats-Unis et au Canada.**

New-York, 18 — Le commandant E. R. G. Evans, qui faisait partie de la fameuse expédition antarctique Scott, est arrivé hier matin à New-York, sur l' "Océanic," pour donner des conférences aux Etats-Unis et au Canada sur l'héroïsme du capitaine Scott, ses succès et sa mort.

Dans une interview, à son arrivée, Evans a raconté les péripéties de l'expédition depuis le moment où, à 150 milles du pôle sud, il se sépara de son chef et revint un an plus tard sur le "Terra-Nova" pour apprendre du Lieutenant Campbell et du parti envoyé à la recherche de Scott, que les intrépides explorateurs avaient atteint le pôle, mais qu'ils avaient péri pendant le trajet de retour.

Le capitaine Evans donnera des conférences sur cet intéressant sujet dans les principales villes américaines.

### VILLA VEUT S'EMPARER DE MEXICO

Chihuahua, 18 — L'armée des Constitutionnalistes sous le commandement du général Villa est entrée en campagne, hier, pour s'emparer de la ville de Mexico.

Le général Villa a commencé dès l'aurore l'embarquement de 5,000 hommes de troupes pour Torreon, qu'il escompte capturer en moins d'une semaine pour marcher ensuite sur la capitale. Villa disposera de dix mille soldats à Torreon lorsqu'il ordonnera l'attaque de la ville. Son artillerie comprendra cent canons et autres pièces, et pour faciliter l'avancement de ses troupes, il disposera d'un camion-automobile portant six petits canons.

Cette voiture a été construite à Juarez sous la direction personnelle du général révolutionnaire qui croit qu'elle aidera beaucoup les opérations de la cavalerie. Les principaux lieutenants de Villa dans cette campagne seront Raoul Madero, frère de l'ancien président, et les généraux Obregon, Ortega et Chao. Les officiers constitutionnalistes prétendent que des centaines de soldats de l'armée de Huerta à Torreon se sont engagés la semaine dernière dans le mouvement révolutionnaire et que la garnison affaiblie se rendra sans longue résistance.

**S. G. Mgr Mathieu,** évêque de Régina, tout en ne se déclarant pas prêt maintenant à défendre officiellement le Tango, se déclare opposé à cette danse nouvelle. Il dit qu'il n'a pas encore été informé que l'on dansait le Tango dans son diocèse, mais il déclare qu'à la première occasion, il prendra une attitude énergique à ce sujet.

Le Département de l'Agriculture Provincial de même que le Département fédéral viennent de confirmer le fait que la Cie J. C. Hill et Fils, de Lloydminster, Sas., a gagné trois fois de suite le trophé accordé au producteur du meilleur blé. En gagnant ce trophée trois fois consécutives, M. Hill gagne le trophée pour le monde entier.

### UN DANGER

Les suffragetes de Londres sont devenues un danger public et éloignent les étrangers de la capitale.

On parle de déporter ces mégères en Afrique... Pauvres nègres!

**La voie ferrée** entre Edmonton et Prince Rupert, B.C., sera terminée dans le courant du mois prochain.

## UNE DECOUVERTE SCIENTIFIQUE

**LA T. S. F. MEURTRIERE?**

**Le passage des ondes Hertziennes peut-il provoquer des catastrophes?**

"La Nature" publie, sous la signature de l'électricien Duroquier, le récit d'une troublante découverte relative aux ondes hertziennes, utilisées, comme on sait, pour la transmission des messages par télégraphie sans fil.

M. Duroquier, qui dispose d'un poste de télégraphie sans fil à Anché, en Touraine, avait maintes fois constaté que les appareils délicats de sa table de réception étaient mis à mal lorsque les stations de Rochefort et de la tour Eiffel transmettaient simultanément. Les ondes de verre rempli d'un mélange de gaz détonant et relié à son antenne par deux fils ne se touchant pas éclataient.

L'intérêt de cette constatation réside en ceci: c'est que Anché se trouve exactement sur la ligne droite reliant Paris à Rochefort. Et voici où la découverte devient plus effarante:

Si l'on joint par des lignes droites idéales les trois postes radio-télégraphiques de Glace-Bay, aux Etats-Unis, de Clifden, en Ecosse, et de Bizerte, avec le poste de télégraphie sans fil de la tour Eiffel, on peut constater que le milieu des lignes ainsi tracées, c'est-à-dire le point où les ondes respectives de chaque poste se croisent, coïncide exactement avec un lieu où, récemment, s'est produite une catastrophe provoquée par l'explosion ou l'incendie.

Pour Paris-Glace-Bay, c'est l'incendie du "Volturno." Pour Paris-Clifden, c'est la terrible explosion de grisou des mines de Cardiff. Pour Paris-Bizerte, c'est la destruction à Toulon de deux cuirassés français.

Serait-il vrai que les ondes hertziennes peuvent provoquer des catastrophes sur leur passage?

### PAROISSE SAINT-EDMOND (Elm Park)

Nous avons eu dimanche dernier notre réunion familiale et paroissiale. Elle a eu, un succès très brillant, tant à cause des distingués visiteurs qui nous ont fait l'honneur d'y assister, que des prix nombreux et riches qui stimulaient les joueurs et l'intéressant programme musical et dramatique qui terminait le tout.

Voici le programme qui a été exécuté:

M. Brault — Romance.

M. Ferra — "Ne le dis pas à papa," chanson.

M. Marcotte — "Ça n'vaut pas pas la peine d'en parler," chanson comique.

M. X. — "C'est gentil d'être venu," chanson comique.

Le piano était tenu par Mlle Parent.

Comédie en 1 acte et quatre personnages: "Douze métiers, treize misères," interprétée par Mme Alma Marsan, M. Ernest Marsan, M. Brault et M. Leblanc.

Les chants ont été exécutés avec un talent vraiment artistique et la pièce a été conduite avec un entrain si humoristique que plusieurs fois les spectateurs ont couverts de bravos et d'applaudissements frénétiques les acteurs de cette intéressante comédie.

Nous aurons notre 2ème et dernière réunion dimanche le 29 mars.

Notre programme musical n'est pas encore connu, mais nous pouvons déjà annoncer que la jeunesse de la paroisse nous donnera une comédie intitulée "Chicot." Nous escomptons d'avance le plaisir de les entendre.

### EXPERIENCE

—Enfin, lequel des deux, Gontran ou Gaston?

—Mais, maman, ils me plaisent tous les deux!

—C'est bien ça. Il faut que tu épouses l'un pour t'apercevoir ensuite que tu préfères l'autre!




# Le Courrier de l'Ouest

Journal Hebdomadaire

9334, AVE. JASPER. TEL. 1675

Edmonton, Alta.




FEUILLETON DU COURRIER DE L'OUEST

# Le Mariage de Minuit

(suite)

Car cette nuit-là, monsieur, cette même nuit, Désiré est arrivé en coup de foudre. Il avait tout quitté en Egypte pour venir — osait-il penser—au secours de sa soeur. Il a abusé de la situation, de mon malheur, de mon état qui lui faisait la partie belle. Il faut dire, monsieur le président, que je suis sujet à des accès... enfin, à des crises nerveuses assez violentes...

—Cela ne m'étonne pas... murmura le président.

—Ah! monsieur, vous vous souvenez, qu'autrefois, à Vieilleville, j'avais contracté quelques habitures d'intempérance; mais je m'en suis guéri depuis longtemps. Non, c'étaient les contrariétés, les tracas de toutes sortes provoqués par l'ingratitude de Gabrielle, par ses résistances absurdes, qui avaient causé cette rechute. J'eus donc une crise qui me laissa plusieurs heures sans connaissance.

Quand je revins à moi, mon oncle était mourant et Désiré avait emmené Gabrielle.

Il y eut un nouveau silence, puis le président demanda:

—Que lui avait-il dit, quels motifs votre cousin a-t-il pu invoquer pour décider sa soeur à déserter ses devoirs de femme et de nièce?

—Cela, je ne l'ai pas su. Il lui aura fait envisager aussi mon mal sous un jour odieux: il l'aura terrifiée, affolée, par la perspective d'être liée à un malade, à un alcoolique, à un fou peut-être....

Désiré m'avait toujours détesté; mon oncle venait de le déshériter en ma faveur: il n'aura reculé devant aucune calomnie. Sur quoi, Gabrielle a pu le supplier elle-même de l'emmener, de la sauver... Ce qui s'est passé entre eux, je l'ignore, je vous le répète; et personne n'en saura sans doute jamais rien, puisque lui est mort et qu'elle ne se souvient plus...

Désiré est mort... répéta-t-il, la voix rauque; il a voulu me perdre, mais la mort était sur lui.

—Et, dit le président, changeant tout à coup de ton, vous n'avez rien fait pour suivre ces fugitifs, pour les retrouver; et il y a un an, de cela...

Lucien haussa ses minces épaules.

—Il y a un an Monsieur le président; et vous, avez-vous retrouvé la famille de Gabrielle? Ainsi que vous avez dû vous en apercevoir, la jonction n'était pas si facile à opérer.

Et plus lentement: — Eh bien, non; à vous dire vrai, je ne les ai pas poursuivis. J'en avais assez sur les bras. La mort de mon oncle d'abord, qui survint dans les vingt-quatre heures; sa succession à réaliser; des affaires personnelles à débrouiller: mes créanciers à satisfaire avec les lambeaux d'un héritage bien inférieur à toutes mes prévisions. Et puis. ..

Il se raidit des pieds à la tête pour achever:

—Et puis, Gabrielle m'avait trahi, abandonné... Je l'ai su depuis: je l'ai deviné d'après ce qu'on m'a raconté de l'accident: elle s'est jetée sous les roues d'un rapide en croyant me fuir. Et vous voudriez, Monsieur le président, que je me sois inquiété d'elle, que j'aie cherché à la reprendre? Allons donc....

Et pourtant, je vous l'avoue, j'avais le pressentiment que nous nous rencontrerions un jour, et qu'alors... Mais quand la chose s'est produite, l'autre semaine, près de la gare et du jardin Gastrusse, c'est moi qui ai été presqu'effrayé en m'apercevant que Gabrielle ne me reconnaissait plus. Ou, du moins, qu'elle le faisait d'une façon confuse, incertaine, qui attestait en elle une sorte d'aberration...

—Vous en avez jugé ainsi parce qu'elle ne s'enfuyait pas à votre vue, dit amèrement M. Hennerot; parce qu'elle ne se précipitait pas de nouveau sous un train, plutôt que de vous approcher.

—Il y a du vrai là-dedans, fit le jeune homme d'un ton méditatif; oui, il est exact que, dans les termes et dans les circonstances où nous nous étions quittés, je devais m'attendre à ce que mon apparition l'émût davantage; et, je vous l'ai dit, c'est moi qui, pour une fois dans notre vie, fus le plus bouleversé des deux.

Dès mes premiers pas dans ces parages, du côté Suisse comme du côté de France, j'avais entendu tout au long l'histoire à sensation du pays, celle de l'étrange pupille recueillie par le grand juge, de la petite amnésique protégée et presque adoptée par lui. Or, en voyant de loin Mlle Ladouan, qu'un hasard m'avait déjà fait connaître, chercher Gabrielle dans le jardin Gastrusse, l'idée me vint que la mystérieuse pupille du Logis-Vide n'était autre que Gabrielle Gérieux, ma femme.

Quelque peu abasourdi, je montai toutefois dans mon train qui se mettait en marche, et j'étais à peine en wagon, que tous les détails du récit auquel je n'avais jamais prêté qu'une oreille distraite, se pressèrent dans ma tête; et il me revint subitement à l'esprit qu'on avait parlé, ce jour même, à la table d'hôte du Continental, d'un mariage entre la protégée des Hennerot et le propre fils du président.

Mon premier mouvement fut, alors, de sauter à bas de l'express: l'adoption de Gabrielle, passe encore; son mariage, c'était trop.

Mais pour empêcher cela, il me fallait des preuves de ce que j'avancerais, des actes authentiques, puisque Gabrielle ne pouvait ou ne voulait plus me reconnaître. Et je filai au contraire à toute vapeur sur Paris, pour m'y procurer des papiers de famille indispensables. Mais il me fallut un peu de temps pour les réunir et j'arrive ici trop tard.

—Bien juste trop tard, remarqua le président.

—C'est que je sentais à quel point il serait inutile de me présenter devant Monsieur le président sans toutes mes preuve. Et en effet, puisque à cette heure même, je vous vois mal convaincu.

—Je crois, dit le président en scandant ses mots, que si Gabrielle vous était ce que vous dites, si elle avait jamais été votre femme, elle vous aurait reconnu...

—Et pensez-vous donc qu'elle ne l'a pas fait cette nuit? Supposez-vous encore que c'est la lumière des bougies ou l'odeur des bouquets qui lui ont fait perdre connaissance?

Monsieur le président Hennerot, fit-il hardiment, mettez-nous en présence, Gabrielle et moi... Que puis-je vous dire de plus?

—Non, pas maintenant, répondit M. Hennerot; laissez-moi seulement ces documents, ces choses...

Docilement, Lucien retira la bague qui tomba sur la table avec un petit tintement d'or pur.

—Laissez-moi tout, répétait le président.

Mais Lucien attirait à lui l'acte de mariage, la photographie, la lettre de Gabrielle.

—Je ne garderai pas l'anneau, Monsieur Hennerot, pour que vous m'accusiez de larcin; mais le reste m'appartient sans conteste possible, et je ne m'en dessaisirai pas.

—Ah! s'écria le président dans un élan de joie, vous n'êtes donc pas sûr de vous et de vos preuves...

—Mes preuves, je suis prêt à les déposer sur l'heure, non entre vos mains, Monsieur le président, dois-je vous rappeler que vous ne sauriez être à la fois juge et partie? mais chez le procureur. Oui, à l'instant, fit-il avec un pas vers la porte, si vous voulez bien m'accompagner.

Chez le procureur, ces papiers, ce portrait? Chez le procureur qui avait assisté, cette nuit, comme témoin au mariage de Dominique? Le président sentit fondre sur lui et sur sa maison tout l'affreux scandale que déchaînerait infailliblement pareille révélation, vraie ou fausse. Il eut toutefois la force de se contenir pour ne répondre à Lucien que d'un signe négatif, mais d'un signe dur et péremptoire, auquel ne se méprit point son adversaire.

—Monsieur le président ne veut pas de la justice, c'est-à-dire d'un procès? Mais moi, je vous le demande, vais-je laisser Gabrielle dans cette maison où elle vient d'être légalement unie à un autre? Monsieur le président, il faut en décider tout de suite...

Ses sourcils se rapprochèrent encore, ses narines se dilatèrent sous la poussée d'une colère qui pouvait n'être pas feinte. Il répéta: "Tout de suite, à l'instant même..." comme si ces mots étaient pour lui ceux-là mêmes de la situation.

Alors le président prononça lentement, avec effort:

—Mon fils et moi n'avons pas la même doctrine; il ne se considérera pas comme marié avant la cérémonie religieuse. Je vous donne ma parole que celle-ci n'aura pas lieu avant que j'aie éclairci vos allégations. Et c'est tout; si cela ne vous suffit pas, vous agirez comme vous l'entendrez. Vous n'aurez pas ma réponse avant une semaine.

Lucien Gérieux blêmit, tout son visage se décomposa sous une contraction fugitive.

—Une semaine pour vous assurer que l'acte de mariage est bon, dit-il d'une voix sifflante, c'est trop. Trois jours suffiront au grand juge. Mettons-en quatre à la rigueur, pour vous laisser toute latitude d'agir avec la discrétion désirable.

Et même ces quatre jours, comment vous les donnerai-je, quand tous mes intérêts m'appellent loin d'ici? Car je ne puis que compter sur mon travail et vivre au jour le jour.

—C'est de l'argent qu'il vous faut? Un léger secours, je vous en préviens, voilà tout ce que je vous fournirai.

Il ouvrit davantage le tiroir intérieur de son bureau; et au fond de celui-ci, dans une vieille petite sébile de bois des îles, qui devait dater de la tante Gastrusse ou de plus loin encore, il y avait de l'or: toute la réserve de la maison pour le mois suivant. Et sur cet argent ainsi découvert, le regard de Lucien s'abattit et pesa comme un filet de plomb.

Le président compta d'abord dix louis, puis il en retira la moité et se prépara à n'en placer que cinq devant Lucien.

—C'est peu, déclara celui-ci sans ambages. Me réduirez-vous à des subsides aussi maigres?

—Vous n'aurez pas un centime de plus, repartit le président, gardant les pièces d'or comme s'il hésitait à les lui abandonner. J'aurais l'air de vous payer votre silence, votre complicité, je ne sais quoi d'infâme. Je vous accorde un secours; il ne faut pas qu'on puisse jamais s'y méprendre. Voulez-vous, oui ou non, ces cent francs?

Lucien étendit la main; une seconde, leurs doigts se rencontrèrent, unis par cet or que l'un donnait à l'autre, et dont le métal léger sembla former tout à coup entre eux quelque chaîne pesante et indestructible.

—Comme vous voudriez, pourtant, que je m'en contente pas, dit Lucien, regardant toujours la sébile pleine. Comme vous croyez me tenter... Si je me jetais sur votre argent pour vous en dépouiller, quelle joie n'auriez-vous pas à m'arrêter, à me faire interner dans quelque solide geôle, cette fois, vous ne me laisseriez plus ressortir.

Je crois, en vérité, continua-t-il avec compassion, que vous perdez de vue les notions les plus élémentaires, à savoir que vous n'enfermeriez pas avec moi les faits que je vous dénonce, et que mon arrestation les rendrait plus retentissants. Tout ce que vous gagneriez serait de faire proclamer en plein prétoire, à la face du ciel et des hommes, que votre protégée est la femme d'un voleur.

Le président se redressa de sa hauteur sous le regard aigu du misérable qui le devinait désemparé et le jugeait capable des dernières aberrations.

—C'est à vous de réfléchir, poursuivait Lucien sans s'émouvoir, si c'est votre intérêt plus que le mien d'éviter tout esclandre. Et puis, supposez-vous que vous m'arrêteriez si aisément? Vous vous croyez plus fort que moi parce que vous en avez l'air; mais voyons un peu...

Il prit négligemment une règle de bois épais qui gisait sur la table, la mania une demi-minute entre ses doigts paresseux, puis, brusquement l'appuya sur le bord de la table. Sous la pression soudain furieuse de ses deux mains sur les deux extrémités de la règle, celle-ci plia. Mais M. Hennerot, en disant entre ses dents serrées: Vous ne faites qu'à moitié les choses... pesa à son tour sur la règle, dans un besoin de détruire l'objet familier qu'avait touché Lucien, ou de briser, d'anéantir n'importe quoi, et la règle se rompit en deux tronçons inégaux qu'il jeta à terre.

—Peste! fit Lucien d'un ton d'admiration sincère.

—C'est que Monsieur le président est bien en colère; et mieux vaut, pour le moment, que je me retire. Mais à mardi prochain sans faute...

—Où demeurez-vous? demanda brièvement le président.

—Avenue des Frênes, chez le docteur Gastrusse... répondit le jeune homme avec assurance.

Et sur ce trait final, il sortit du cabinet, le président marchant derrière lui presque sur ses talons, et le poussant dehors plus qu'il ne le reconduisait.

Un pas résonnait sur le palier supérieur, le pas de Dominique qui allait se pencher sans doute pour reconnaître ce visiteur matinal. Mais Lucien était dehors, la porte retombait sur lui. Bien mieux; M. Hennerot tournait dans la serrure la grosse clef dont on ne servait jamais pendant le jour, et qui devait dorénavant assurer la fermeture de cette maison, si longtemps ouverte à tout venant.

Le maître du Logis-Vide demeura un instant immobile derrière sa porte close. Lucien Gérieux avait deviné juste: Monsieur le président Hennerot était en colère, et d'autant plus qu'il avait dû se contenir devant ce misérable. Et pourtant, il se rattachait à une espérance depuis que Lucien avait refusé de se dessaisir des documents qui représentaient sûrement toute sa fortune; il avait vu là l'indice de son imposture. Il ne considérait plus que comme une fanfaronnade son aisance à reconnaître que quelques jours suffiraient pour qu'on se procurât un double authentique de l'acte de mariage. Son attitude d'homme outragé n'était qu'une feinte; son allusion au procureur, une vaine menace qu'il n'aurait pas réalisée.

Le président ne pouvait oublier toutefois que chaque mot de la lettre de Gabrielle-Annonciade à son frère confirmait les assertions de Lucien; et que lui-même avait éprouvé tout de suite devant la bague retrouvée par Emérence, une sorte de sourd malaise et d'indéfinissable inquiétude. Et rien qu'au tressaillement dont il fut secoué en entendant de nouveau le pas de Dominique, il aurait pu comprendre combien ses assurances demeuraient chancelantes.

Il franchit d'un élan les marches qui le séparaient de son fils; et se plaçant devant celui-ci:

—Où vas tu? lui demanda t-il à demi-voix.

(à suivre)

# La Politique Fédérale

(du point de vue libéral)

# TOUT POUR LES TRUSTS

## RIEN POUR LE PEUPLE

## LES FERMIERS SONT TAXES AU PROFIT DES GROS INDUSTRIELS

## BORDEN SE PRONONCE CONTRE LE CULTIVATEUR

## IL REFUSE D'ABOLIR LA TAXE SUR L'OUTILLAGE AGRICOLE

### VALETS DES MILLIONNAIRES

A l'oeuvre on connait l'artisan, dit l'un des proverbes les plus sages.

C'est aussi à l'oeuvre, j'oserai dire, que les ennemis du peuple, les faux patriotes, se font reconnaitre.

A l'oeuvre, on les a vus au nombre de 82, la semaine dernière, mercredi, le 11 du courant, à deux heures du matin à Ottawa, à la Chambre des Communes, alors que, au chant du coq, ils ont renié le peuple qu'ils ont mission de protéger et de défendre.

La Chambre des Communes du Canada: splendide établissement jadis populaire mais dont la corruption des millionnaires nous a fait une caverne de voleurs: un repaire enténébré que le peuple, dans une heure d'affolement, a plus qu'à moitié rempli de scélérats et d'écumeurs.

* * *

L'AUTRE JOUR, donc, M. Knowles, député de Moose Jaw, fidèle à son mandat, a proposé l'abolition immédiate des droits — ou de la taxe — sur les instruments aratoires, afin de mieux protéger les intérêts du cultivateur et, par suite, de tout le peuple du Canada, puisque tout le monde dépend de l'agriculture en définitive.

Cette motion a été secondée par M. Thompson, député de Qu'Appelle, autre mandataire fidèle à son devoir.

Mais elle a été perdue sur division et après une discussion qui n'a servi à rien: car, rien n'a pu convaincre une majorité de représentants infidèles chez qui l'or des gros manufacturiers millionnaires a étouffé le cri de la conscience et oblitéré la notion du devoir.

Résultat du vote: 44 pour la mesure favorable au bien public, 82 contre, R. L. Borden en tête.

* * *

**Le Valet des Trusts.**

A l'exception des ignorants les plus encroûtés, tout le monde sait aujourd'hui que M. Borden, notre premier ministre nominal, ne s'appartient plus, si jamais il a été à lui-même. Il est devenu, on ne sait depuis quand, la sous-volonté docile de la coalition des gros intérêts combinés. Le "trust" est son maître.

Il est chef cependant, je ne le nie pas, mais à la mode d'un chef d'atelier, à la façon d'un "foreman" de boutique. Il est contremaître, rien de plus. Maître, non, pas du tout, jamais.

Sa chèfrerie consiste à transmettre les ordres du maître — qu'il fait exécuter ensuite — à cette longue série de valets enrôlés qui composent le parti ministériel de la chambre des Communes du Canada.

* * *

EXEMPLE: R. L. Borden, premier ministre nominal, osera-t-il jamais, une fois dans sa vie, désobéir au président de la banque de Montréal ou, encore mieux, au président de la compagnie du C. P. R.?

Est-ce ce qu'on appelle par dérision le gouvernement Borden qui "gouverne" le pays?

Je me borne simplement à poser cette question; et je m'en tiens là.

Je laisse à chacun le soin de réfléchir pour lui-même.

* * *

**A qui le Canada?**

Hier, si non avant-hier ou l'autre jour, je lisais dans un journal de Montréal, — "Le Devoir," je crois — une phrase en anglais dont j'ai oublié les mots et retenu le sens, savoir: dans l'atmosphère ou l'océan politique du Canada nagent ou "volent" les gros "sharks" de la finance, qui achètent la complicité des gouvernements et grippent sans vergogne les millions peuple.

S'il en est ainsi vraiment, notre pays serait donc exploité — plutôt que gouverné — par une bande de voleurs.

* * *

VOLEURS AUTORISES. — VOL LEGALISE. — Traiter de vol et de voleurs certaines pratiques et certaines gens de son pays n'est certes pas tenir un langage très poli. Mais il faudra s'en contenter pour qualifier le vol et les voleurs, tant qu'on n'aura pas inventé une autre manière de s'exprimer.

Vol légalisé: le député de Moose Jaw, M. Knowles, n'a pas eu peur du recours à cette expression, dans son "speech" à l'appui de sa motion pour détaxer les instruments aratoires. Pourquoi pas? Voici, par exemple, la charrue Cockshutt. Le manufacturier canadien l'exporte aux Etats-Unis, où, après avoir payé la douane américaine, il peut encore la vendre et de fait la vend à près de 27 pour cent meilleur marché qu'il ne veut bien la vendre à ses compatriotes du Canada.

Cette industrie n'a donc plus besoin de protection.

Il faut, dira M. Borden, la protéger contre la redoutable concurrence du manufacturier américain, la seule à craindre. Mais, cher M. Borden, on vous démontre clairement, comme l'a fait M. Knowles, que le manufacturier du Canada redoute si peu la concurrence américaine qu'il va la relancer chez elle et lui porter le défi sous le nez.

M. Borden n'a jamais pu dire en vertu de quel principe d'équité la compagnie Cockshutt, qui est canadienne, vend ses charrues plus cher chez elle, au Canada, qu'elle ne va les vendre aux Etats-Unis, même en payant un droit de passage à la douane américaine. Est-ce pour faire la charité à ce pauvre fermier américain si digne de pitié dans sa pauvreté?

Est-ce pour enrichir le trésor du du gouvernement américain? Est-ce pour perdre de l'argent à ce jeu-là?

Les directeurs de la compagnie Cockshutt sont-ils des fous?

* * *

**Fausse Protection.**

Si la compagnie Cockshutt est n état de payer une taxe au gouvernement des Etats-Unis pour le privilège d'aller, faire de la compétition aux manufacturiers de ce pays-là, chez eux, tout en y réalisant de beaux profits, c'est donc qu'elle n'a pas à redouter cette compétition.

Et, puis, si elle est en position de supporter avantageusement la concurrence étrangère en allant la braver en dehors du Canada, M. Borden ne pourra jamais nous expliquer pourquoi elle ne le pourrait pas aussi bien et à plus forte raison au Canada même.

Pourquoi alors cette compagnie vient-elle réclamer et obtenir une protection législative contre la concurrence étrangère dont elle est en mesure de se moquer tant qu'elle voudra?

Pourquoi? C'est que la soi-disant protection permet aux directeurs, ou, plutôt, aux écumeurs de cette compagnie d'écorcher vif le cultivateur, le seul homme au Canada qui a réellement droit à la protection, et le seul auquel on la refuse impitoyablement.

* * *

M. COCKSHUTT lui-même a semblé justifier le vol légalité dans un discours prononcé à la Chambre des Communes je ne sais plus au juste quand. Car, malgré son indignité, il est déjà parvenu à se faire élire dans une subdivision quelconque de l'Ontario, grâce à son argent extorqué aux autres.

Il disait donc en somme que le fermier de l'Ouest n'a pas à regimber contre les impositions dont on l'accable sur une terre qu'il a reçue gratuitement et qui lui rapporte de l'argent, beaucoup d'argent. Par conséquent, résumait M. Cockshutt, la loi est justifiable de permettre à ma compagnie millionnaire, et aux autres manufacturiers, de l'écorcher vif, ce cultivateur riche, en le tenant dans l'obligation de payer double prix des marchandises que nous vendons à un prix normal dans les pas étrangers.

**Pas de mal à voler les "habitants"**

Naturellement, le bonhomme Cockshutt s'est bien gardé d'exprimer sa pensée, toute sa pensée, dans les mêmes termes que ci-dessus. Oh! non.

Mais, j'assume le droit de la lui traduire d'une façon adéquate, comme dirait M. Borden.

Bien que je n'aie plus le texte ous les yeux, ma mémoire n'en ayant retenu que le sens ou la portée, je pourrais aujourd'hui même traduire l'idée du bon M. Cockshutt d'une façon plus précise encore, en lui prêtant la tournure suivante:

Il est loisible à la loi du Canada d'interdire le vol et la rapine, mais seulement qu'à partir du jour et de l'heure où il ne restera plus rien à gripper chez le cultivateur très riche et très cossu de l'Ouest.

N'est-ce pas la doctrine du vol légalisé et du voleur licencié?

* * *

**L'Etranger Préféré.**

Tout ce qu'on vient de voir touchant la charrue s'applique également aux diverses autres branches et catégories de l'outillage agricole, sans exception: semeuses, herses, faucheuses, moissonneuses, râteaux, etc., etc.

Durant l'année fiscale terminée le 31 mars dernier, les manufactures canadiennes ont exporté des instruments aratoires pour une valeur de $6,152,559. Cette exportation considérable s'est faite non seulement aux Etats-Unis, mais dans tous les pays du monde où les manufacturiers américains, ces compétiteurs soi-disant si formidables, ont aussi exporté les mêmes produits.

Voici une liste des pays du monde où, en outre des Etats-Unis, le manufacturier canadien d'instruments aratoires se plait à faire face avantageusement à la concurrence américaine: Angleterre, Ecosse, Irlande, France, Allemagne, Belgique, Hollande, Danemark, Suède, Russie, Turquie, Autriche, Hongrie, Italie, Roumanie, Algérie, Afrique Australe, Australie, Nouvelle-Zélande, Indes, Espagne, Argentine, Chili, Uruguay, Vénézuéla, Nicaragua, Norvège, Terre-Neuve, St-Pierre-Miquelon, etc.

* * *

NOTONS BIEN CECI: Afin de pouvoir ainsi exporter avec chance de succès, notre manufacturier canadien doit vendre sa marchandise aux cultivateurs de l'étranger à beaucoup meilleur marché qu'aux cultivateurs de son pays, ses compatriotes, et cela après des frais énormes de transport.

Et pourquoi, s'il vous plaît?

N'est-ce pas dans le but de faire une concurrence profitable et victorieuse à l'Américain, son compétiteur avoué sur les marchés du monde?

N'est-ce pas en vue d'abaisser ses prix au niveau des prix du manufacturier américain qui, lui, chez lui aux Etats-Unis aussi bien qu'à l'étranger, vend à meilleur marché que le manufacturier canadien au Canada?

Il faut bien qu'il en soit ainsi, sans quoi le manufacturier canadien ne pourrait rien vendre à l'étranger.

M. ROBERT LAIRD BORDEN a-t-il jamais prêter lu ouvertement, osera-t-il jamais prétendre que le manufacturier de son pays est assez bête pour se ruiner et s'amuser à perdre de l'argent, en allant vendre au dehors ses produits à des prix raisonnablement bas? Non, jamais.

Non, M. Borden n'a jamais eu l'audace de dire tout haut que les manufacturiers du Canada sont de pareils fous.

Mais, par exemple, le même M. Borden, menteur à gages, cherche à faire croire ce qu'il aurait honte de croire lui-même. Il a eu le front de soutenir, l'autre jour, que la ruine s'abattra sur les manufacturiers canadiens dès le moment qu'on les obligera à se montrer justes et raisonnables dans leur pays de la même façon qu'ils le font à l'étranger.

Cependant, il n'a pu donner la aison de cette anomalie inconcevable.

* * *

Un industriel qui s'enrichit en allant là-bas, au loin, vendre bon marché sa marchandise à des étrangers, et qui, néanmoins, fera banqueroute s'il ne peut extorquer double prix pour la même marchandise vendue chez lui et ans frais d'expédition: Quel contre-sens!

Non, M. Borden, vous ne nous erez pas avaler celle-là.

* * *

Et puis, la machine agricole du Canada se vendant moins cher aux Etats-Unis qu'au Canada, grâce u tarif soi-disant protecteur, il 'ensuit que cette fausse protecion se trompe d'adresse.

Elle protège le cultivateur des ays étrangers, tandis qu'elle erase celui du Canada.

O mensonge politique!
O politique encanaillée!

JEAN-BAPTISTE.

P.S.—Bienveillants lecteurs, je ous invite à lire et méditer trois rticles concernant la politique fédérale: 1o. SAM HUGHES; 2o. MONK; 3o. INLOMPETENCE ET ACHETE.

J. B.

## ENCORE SAM HUGHES

### DE PLUS EN PLUS EXTRAVAGANT

### ARRETEZ-LE!

**L'ARGENT PAR LES FENETRES**

Le Ministre de la Milice, le Colonel l'Hon. Sam Hughes, a fait la semaine dernière, pour son propre divertissement et pour celui du pays, une série de grands discours. Il s'adressait aux officiers de la milice venus de tous les points du Canada, et assemblés dans la capitale pour la semaine militaire annuelle institué par le Ministre, peu après son entrée en fonctions. Le Colonel a répété à tous les banquets où il en a eu l'occasion, une déclaration qu'il se plait à faire entendre un peu partout: C'est qu'il n'a aucune excuse à offrir pour les dépenses que la milice a faites sous son régime. Il est même allé plus loin lundi soir, il a déclaré qu'il avait en réalité employé moins d'argent pour son Ministère qu'aucun autre ministre de la milice depuis la Confédération.

Le Colonel ferait bien de se rappeler cette salutaire maxime: "La prudence est mère de la sûreté". Depuis deux ans et demi qu'il est Ministre de la Milice, il a réussi en réalité à doubler le budget militaire. Pour maintenir de grandes forces militaires au Canada il a augmenté de $6 les impôts qui pèsent sur chaque famille quand le bon sens du pays demande la réduction des impôts et l'affectation des revenus nationaux aux art producteurs de la paix plutôt qu'aux art destructeurs de la guerre.

En ce qui concerne les dépenses effectuées sous le régime du Colonel Hughes, les faits suffiront à en démontrer l'extravagance en même temps que la folie de ses déclarations.

Au cours de la dernière année fiscale complète du gouvernement Laurier, le budget total du Ministère de la Milice était de $6,686,657. Pendant la première année fiscale du régime Borden, il s'est élevé à $8,996,397, soit une augmentation de plus de $2,000,000; pendant la dernière année fiscale qui s'est terminée le 31 mars dernier, il atteignait, d'après le rapport de l'auditeur général, $11,106,898, soit un nouveau bond de plus de $2,000,000. Pendant l'année fiscale qui prend fin le 31 mars prochain, les crédits totaux votés à la milice par le Parlement se montaient à $14,057,435. Nous ne sovons pas encore quelles seront les dépenses réelles pour cette année, mais nous pouvons assurer qu'elle se rapprocheront de très près du total des crédits. Déjà les évaluations principales déposées à la Chambre par le Ministère de la Milice pour l'année fiscale qui s'ouvre, atteignent un total de $10,845,400. Il faudra en outre probablement un autre million de piastres pour payer les primes accordées aux vétérans de la guerre des Fénians; il reste encore 15,000 demandes à peyer. Bien que l'on ait déjà versé plus de $1,600,000 à de prétendus vétérans de la guerre des Féniens, de 1866 à 1870. Enfin, d'après la réponse faite à la Chambre la semaine dernière par l'Hon. Robert Rogers, le Ministère des Travaux Publics sera appelé à construire pendant l'année pour $2,530,000 de salles d'armes et de manèges militaires. Et il reste encore à présenter les crédits supplémentaires du Ministère du Colonel Hughes. Les crédits au compte de la milice pendant l'année fiscale qui s'ouvre dépasseront certainement le chiffre de $14,000,000 tandis que dans la dernière année complète du gouvernement Laurier ils se chiffraient par $6,686,657.

Et malgré tout, le Colonel Hughes juge qu'il n'a aucune excuse à faire et il prétend avoir un budget moins fort que tout autre Ministre de la Milice depuis la Confédération. Il ne s'excuse même pas d'avoir dépensé $7,000 en louages d'automobiles pour lui-même et ses officiers pendant son voyage en Europe l'été dernier. Il ne s'excuse même pas d'avoir gaspillé personnellement une forte partie de cette somme dans un voyage en automobile où il s'est fait escorter par deux dames secrétaires et un aide de camp du Département pour assister aux manoeuvres des armées française, belge et allemande.

**INCOMPETENCE ET LACHETE**

**En prison! les ouvriers — Pour vous apprendre la souffrance.**

**LA GREVE DE NANAIMO**

**Le Ministre du Travail dénoncé par M. Verville.**

La circonscription électorale de Nanaïmo a été longtemps représentée à Ottawa par un chef ouvrier, homme sincère, d'opinions pondérées, et indépendant des partis, M. Ralph Smith.

Aux élections de 1911, M. Ralph Smith a été battu par un candidat conservateur qui s'était fait une popularité par l'attitude radicale prise, ALORS, par M. Borden sur a question du travail jaune.

Dès l'année suivante un conflit aigu s'élevait, dans cette circonscription essentiellement minière, entre les ouvriers mineurs et les propriétaires de mines. Le député fédéral, M. Shepherd, un politicien tory avant tout, étant naturellement en sympathie avec les patrons, ne put jouer le rôle de conciliateur que M. Ralph Smith avait souvent rempli auparavant.

M. Crothers, ministre du Travail, aurait pu, en s'inspirant de l'esprit de la loi Lemieux, essayer au moins de calmer les esprits. Mais il était "à priori" suspect aux mineurs, et par ses affiliations et par ses opinions à tendances ouvertement patronales.

Il fit preuve, au début de la grève, d'une indifférence et d'une lenteur désespérantes. Ce n'est qu'après des mois d'attente qu'il chargea son associé légal de faire une enquête; et quant à lui, M. Crothers, au plus fort de la grève, il prit le paquebot pour Londres.

Les deux parties au conflit, laissées à elles-mêmes, ne firent que s'exaspérer davantage l'une contre l'autre. Les patrons refusèrent de conférer avec les délégués de l'union des mineurs; et les mineurs maintinrent leurs revendications.

Puis, les patrons ayant voulu faire reprendre le travail dans les mines, les grévistes s'y opposèrent par la force, des bagarres sanglantes s'ensuivirent; le gouvernement provincial de Sir Richard McBride mit la force armée au service des patrons; il y eut des tués et des blessés, et une quarantaine de grévistes furent arrêtés, jugés et condamnés à la prison.

Voilà la situation qu'exposait, mardi, M. Verville, le député ouvrier de Maisonneuve, et au sujet de laquelle il demandait à la Chambre des Communes de censurer le gouvernement.

Sir Wilfrid Laurier, tout en déclarant qu'il ne pouvait excuser le recours des grévistes à la violence, a fait porter la plus lourde part de la responsabilité des troubles sur M. Crothers qui n'a envoyé sur les lieux M. Acland, le conciliateur de son département, que plus d'un an après le commencement de la grève. Il a sévèrement blâmé l'indifférence et l'incompétence du ministre du Travail, qui n'a rien fait pour concilier les parties en conflit.

La défense de M. Crothers a été très faible. Il a simplement prétendu qu'il avait fait "tout ce qu'il pouvait". C'est bien peu; et cet aveu d'impuissance a pourtant obtenu de la majorité tory des Communes le rejet de la motion Verville.

Evidemment, M. Verville ne pouvait espérer mieux, puisqu'il mettait en cause un ministre du gouvernement Borden et que les ministres de ce gouvernement sont intangibles, quoi qu'ils fassent!

Il a cependant obtenu un résultat, ou plutôt une promesse de résultat, celle de la libération de quelques-uns des grévistes actuellement en prison.

Si cette mise en liberté est accordée, ce sera toujours un soulagement, un commencement de justice, dont les pauvres gens sauront gré bien plus à M. Verville qu'à M. Crothers ou à M. Doherty.

**LA DEMISSION DE M. MONK**

**Sa carrière. — L'erreur nationaliste.**

Du "Canada":

En donnant sa démission, comme député de Jacques-Cartier, M. Monk a fait cesser une situation irrégulière que nous avions cru devoir signaler et qui laissait les électeurs du comté sans représentant actif aux Communes.

En effet, depuis qu'il avait démissionné comme ministre, M. Monk n'avait, pour ainsi dire, pas reparu en Chambre.

Dans sa lettre à ses électeurs, M. Monk déclare que, sa santé continuant à être incertaine, il est forcé d'abandonner son siège.

Si l'on jette un coup d'oeil sur toute la carrière de l'ex-député de Jacques-Cartier, c'est une justice de déclarer que, dans son ensemble, elle offre de brillantes et solides qualités.

M. Monk avait apporté à la Chambre les qualités d'une culture étendue, d'une éloquence facile s'exprimant également bien dans les deux langues, et d'une tenue générale qui lui avait conservé longtemps l'estime des deux partis.

Sa grande erreur a été de se rallier, en 1910, au mouvement nationaliste, ce qui l'a placé dans une position équivoque, qu'il ne s'est pas appliqué depuis à éclaircir. Soit qu'il ait cru devoir s'adjoindre au mouvement bourassiste par conviction, soit qu'il l'ait fait par suite d'une entente avec les ultra-impérialistes du parti tory, son attitude en cette affaire était indéniablement une grave erreur — erreur qu'il aggrava encore en acceptant, au lendemain de la victoire, une portefeuille dans la cabinet Borden.

Au moment de sa démission comme député, il ne nous appartient pas d'insister plus longuement sur tous ces événements. La démission de M. Monk comme ministre, qui, elle, n'était pas attribuable à une cause de santé, constituait le meilleur aveu qu'il s'était lui-même placé dans une situation insoutenable.

Maintenant qu'il se retire tout à fait du parlement, il importe d'envisager toute sa carrière et non pas seulement ses dernières attitudes.

Pour notre part, nous regrettons qu'elle n'ait pas eu une autre fin et que le Monk des premières années, l'orateur modéré, éloquent et cultivé, ait cru devoir se transformer, avant de disparaître, en un nationaliste farouche et emporté.

Et nous aimons mieux le juger en définitive sur la majorité des années parlementaires qu'il a fournies, que sur cette erreur finale. —(Le "Canada").

# LES BONNES SEMENCES

### Remarques préliminaires

Le but principal de l'Association Canadienne des Producteurs de Semence est d'encourager la production et l'emploi de semence de qualité supérieure et d'origine connue.

Nous atteindrons ce but important en enrôlant comme membres de notre Association les cultivateurs qui désirent faire une spécialité de la production de semence de qualité supérieure d'une ou de plusieurs sortes de grain, sous la direction d'experts, soit pour leur propre usage ou pour le commerce. Il faut d'abord que le membre se procure une petite quantité de "Semence-Souche" ou de "Semence Enregistrée," provenant d'une ferme expérimentale ou d'un autre membre. S'il lui est impossible de se la procurer de lui-même en suivant un système de sélection spécialement à l'usage des cultivateurs.

Si le membre a réussi à se procurer de la "Semence-Souche," le produit de cette semence est éligible à l'enregistrement jusqu'à la troisième génération incluse, pourvu qu'il soit conforme au degré de pureté, de qualité et de vitalité fixé par l'Association. Des informations concernant la qualité des récoltes sur pied sont obtenues par des experts qui chaque année visitent les résoltes durant leur croissance. Des échantillons de grain battu sont envoyés au Laboratoire des Semences pour en faire l'essai et le résultat de ces essais décide finalement si la semence est de qualité suffisante pour être enregistrée. Ces essais déterminent le pourcentage de vitalité et le degré de pureté, rélativement aux graines de mauvaises herbes et aux autres variétés cultivées.

### Inspection et le scellement des sacs de "Semence Enregistrée"

Toute semence qualifiée de "Semence Enregistrée" et offerte en vente par les membres, est inspectée dans les sacs par un officier approuvé par l'Association. Cet officier examine soigneusement la semence dans les sacs et s'il trouve qu'elle correspond dans tous ses points essentiels avec l'échantillon déjà soumis pour l'analyse, il scellera les sacs avec le sceau d'approbation de l'Association. Ce sceau métallique porte le nom de l'Association et est attaché au sac de manière qu'il est impossible d'ouvrir ce dernier sans briser le sceau. A chaque sac est aussi attachée une étiquette portant le nom de la variété, le numéro du certificat de la semence et le certificat du producteur. L'information contenue sur l'étiquette est vérifiée par l'inspecteur qui, en foi de quoi, y appose sa signature.

### Conditions de qualité fixées pour la Semence Enregistrée

Les conditions de qualité et de pureté fixées pour la Semence Enregistrée sont indiquées aux pages 43-44 du pamphlet intitulé "L'Association Canadienne de Producteurs de Semences et son oeuvre," dont des copies peuvent être obtenues gratuitement au bureau du Secrétaire. En un mot, ces conditions exigent un pourcentage élevé de germination et une pureté presque absolue, seule une "trace" de menues impuretés, telles que quelques grains d'orge dans l'avoine ou accidentellement une graine de Renouée liseron, est tolérée. Aucune graine de mauvaise herbe considérée comme "nuisible" par la Loi du Contrôle des Semences n'est tolérée. Le nombre maximum de graines des espèces moins nuisibles toléré sous le terme "trace" est déterminé chaque année par le Conseil Exécutif. Le nombre fixé pour la récolte de 1913 est une graine par livre pour les céréales comme le blé, l'avoine et l'orge. Si l'essai officiel de pureté montre que cette "marge de tolérance" est légèrement dépassée, la nature et la proportion des impuretés trouvées seront indiquées dans le catalogue ou sur l'étiquette attachée à chaque sac. L'acheteur se trouve ainsi en position de voir exactement ce qui en est et de décider s'il doit ou non accepter la marchandise. Si l'examen final fait par l'inspecteur chez le producteur démontre que la nature et la proportion des impuretés contenues dans un sac, ou plusieurs sacs, sont plus sérieuses que ne l'indiquait l'essai officiel fait au bureau principal, alors l'inspecteur est autorisé à user de sa discrétion pour décider si lesdits sacs doivent être rejetés ou non. S'il décide de sceller les sacs et par là de donner à la semence le "rang" de semence enregistrée, il devra indiquer sur l'étiquette la nature exacte et la proportion de l'excédent des impuretés qu'il a trouvées. Le vendeur de la semence doit aussi informer l'acheteur de la présence de ces impuretés.

Bien qu'on puisse émettre des certificats pour une semence cultivée suivant les règlements et qui, d'après l'analyse officielle répond aux conditions requises pour la Semence Enregistrée, l'examen final à l'établissement du producteur peut révéler des défauts qui obligent l'inspecteur à rejeter toute ou une partie de ladite semence et à refuser de sceller les sacs ou de la reconnaître officiellement de quelque manière que ce soit. Tel qu'indiqué dans l'article 8 sous le titre: "Directions aux Acheteurs" (voyez page 5), nulle semence ne devrait être acceptée par les acheteurs comme "semence enregistrée" à moins que chaque sac ne porte les scellés de l'Association. On ne devrait faire exception à cette règle que sur avis spécial du Secrétaire.

### Instructions aux acheteurs

1.—Les personnes qui désirent acheter de la semence enregistrée devront communiquer directement avec les membres, ou, si elles le préfèrent, peuvent envoyer leur commande par l'entremise de notre Bureau à Ottawa.

2.—Ceux qui ne parlent pas l'anglais peuvent aussi envoyer leur commande par l'entremise de notre Bureau.

3.—En donnant une commande, veuillez donner votre nom au long, ainsi que le bureau de poste et la station de chemin de fer la plus proche.

4.—Toute commande doit être accompagnée de mandats de poste ou d'express, ou de chèques marqués.

5.—Les personnes qui, comme nouveaux membres, désirent profiter de semence enregistrée comme semence de fondation devront communiquer de suite avec le Secrétaire de l'Association, en spécifiant le numéro du certificat sur les étiquettes.

6—Toutes les étiquettes attachées aux sacs devront être soigneusement conservées par l'acheteur, au cas où il s'élèverait quelque dispute à l'égard de l'origine ou de l'identité de la semence en question.

7.—Aucune semence ne doit être acceptée comme "Semence Enregistrée" à moins que chaque sac soit scellé avec le sceau officiel de l'Association.

---

## LES 36 COMMANDEMENTS DE L'HYGIENE

Le Dr Héricourt a résumé dans un excellent ouvrage, tout ce qu'il importe de connaitre sur l'hygiène individuelle et sociale. Ce sont des commandements qui servent de titres à autant de chapitres courts; écrits dans une langue claire et concise. En voici l'énumération:

1. Prends soin de ta santé;
2. Sache que dans un corps bien portant l'esprit est vigoureux.
3. Tiens ton corps en état de propreté constante.
4. Aux repas, reste toujours sur ton appétit.
5. Si tu le peux, mange du pain bis.
6. Que l'eau soit ta boisson habituelle.
7. Abstiens-toi complètement d'alcool.
8. Si tu travailles avec tes muscles, sois surtout végétarien, et sois gourmand de sucre. Si tu travailles avec ton cerveau, sois plutôt carnivore.
9. Protège-toi contre le refroidissement plutôt que contre le froid.
10. Pour te protéger du froid, rappelle-toi à l'occasion qu'une feuille de papier vaut un pardessus ou une couverture.
11. Travaille avec entrain, car le travail est la condition de la santé.
12. Si tu travailles de ton cerveau repose-toi en travaillant des mains; et si tu travailles de tes mains repose-toi en travaillant de ton cerveau.
13. Consacré le repos hebdomadaire à la vie en pleine air.
14. Dors huit heures.
19. Femme, ton devoir est d'être mère.
20. Homme, ménage et soulage la maternité.
21. Mère nourris toi-même ton enfant.
22. Si la nécessité te contraint de mettre ton enfant au biberon, prend les précautions qu'il comporte.
23. Ne laisse pas crier ton nourrisson.
24. Pèse souvent tes enfants.
25. Fais en sorte que tes enfants malades ne communiquent pas aux autres leur maladie.
26. Ne tolère pas que tes enfants s'embrassent entre eux.
27. Ton logis est sain si le soleil y peut entrer et si l'air en peut sortir.
28. Lutte contre la poussière avec l'eau et non avec le plumeau.
29. Femme ne porte pas de vêtement trainants.
30. Débarrasse-toi de tes rideaux, tapis, tentures et draperie.
31. N'achète pas d'aliment exposé aux étalages de la rue.
32. Ne tolère chez toi, aucun insecte!
33. Tiens à l'écurie les animaux domestiques.
34. Aie souci de la propreté de de la rue comme de celle de ton logis.
35. Si tu craches à terre, tu craches dans la bouche de ton voisin.
36. Si tu es malade prends ou fait prendre des précautions pour ne pas répandre la contagion autour de toi.

---

1ère amie. — J'ai les joues en feu.

2ème amie. — C'est donc cela! Je me disais aussi: Comme ça sent la peinture brûlée!...

# NOUVELLES REGIONALES

## ST-PAUL, ALTA

(De notre correspondant particulier)

La Compagnie St-Paul Mercantile vient d'ouvrir au public son nouveau magasin, qui fait l'admiration générale par ses dimensions et par son installation moderne.

L'édifice a trois étages, y compris le sous-sol, et couvre entièrement un lot de 50 x 140 pieds. Ce magasin bénéficie de toutes les améliorations que l'on ne trouve ordinairement que dans les établissements des grandes villes, élévateur, chauffage central, éclairage moderne, installation "up-to-date" des comptoirs de vente, etc.

Ce magasin fait grand honneur à St-Paul et tiendrait une place honorable dans une grande ville; son installation a coûté environ $20,000; à cela il convient d'ajouter environ $40,000 de stock. Le gérant de ce magasin est M. J. U. Thibaudeau qui est également l'un des principaux membres de la Compagnie propriétaire. Actionnaires et gérant méritent les plus vives félicitations pour avoir mené à bien leur belle entreprise; nous croyons que la population de St-Paul et des environs comprendra qu'il est de son devoir d'accorder sa clientèle à ce magasin qui contribue dans une large part aux progrès de notre petite ville; tous les acheteurs sont assurés d'un traitement courtois au mieux de leurs intérêts.

Le fait pour une compagnie d'investir une vingtaine de milliers de dollars, sur un seul édifice à St-Paul, indique bien la confiance que nos hommes d'affaires ont dans l'avenir de St-Paul. Nous espérons que ce bel exemple sera suivi. On peut également contribuer beaucoup au développement d'une localité sans y ériger des bâtisses aussi coûteuses; chacun, dans la mesure de ses moyens, peut travailler en faveur de St-Paul, il suffit qu'il fasse preuve d'énergie et s'occupe des affaires publiques avec honnêteté et activité, tout en augmentant avec intelligence ses affaires personnelles.

* * *

—Voici quels sont les noms des officiers nommés le 9 mars pour constituer le bureau de direction de la société d'agriculture du comté de St-Paul:

Président, Oscar Poirier.

1er vice-président, Edouard Labrie.

(Ces deux officiers sont deux de nos meilleurs cultivateurs de St-Edouard).

2ème vice-président, J. Connolly, vétérinaire de Flat Lake, cultivateur également.

Directeurs: MM. L. Mageau, Ste Lina; H. Thérien, St-Paul; Elz. Fraser, Lafond; J. Belzel, St-Paul; H. Labrie, St-Edouard; H. Tessier, St-Paul; H. Henson, Flat Lake; J. Boisvert, Thérien; Pierre Chauvin, St-Paul.

Secrétaire-trésorier, Ed. Rousseau.

Auditeur, Clovis Thérien.

Tous ces officiers sont des cultivateurs progressifs et estimés, qui travaillent sans relâche à défendre les intérêts de la classe agricole. Ceux qui ont fait choix d'un bureau, si remarquablement composé, ont droit aux félicitations; avec de tels directeurs la Société d'Agriculture de St-Paul marchera de succès en succès et fera faire des progrès importants à la cause des fermiers dans notre région.

Nous souhaitons aux nouveaux officiers et aux membres de la Société d'entreprendre leur oeuvre avec courage, et d'aller hardiment de l'avant. Tous ceux qui ont en vue les progrès de la région et savent l'importance du rôle que joue la population agricole dans la prospérité d'un pays sont de tout coeur avec eux et ne leur ménageront pas leurs encouragements.

* * *

Les Rév. MM. Ouellette et Normandeau, colonisateurs pour l'Alberta, et le R. P. Thérien, curé de St-Paul, partiront de Montréal le 7 avril avec un contingent important de colons à destination du district de St-Paul; le plus grand nombre de ces colons passeront à St-Paul aux environs de Pâques. La population de St-Paul devrait leur préparer une réception aussi cordiale que possible; ces colons auront besoin d'encouragements et de conseils désintéressés, c'est à nous de les leur fournir. Ces colons, s'ils sont bien reçus ici, feront part aux leurs, de Québec, de nos sentiments fraternels à leur égard, et nul doute qu'encouragés de la sorte un grand nombre de leurs parents et amis suivront leur exemple et viendront s'établir auprès de nous.

* * *

Au nombre des voyageurs venus récemment nous visiter nous signalerons: MM. Geo. Beaupré, Louis Pineault, Paul LaPlante, Pierre Michaud, etc. Ces messieurs se dirigeaient vers St-Vincent et le Lac Froid.

MM. Bertrand, Gingras et Pélerin sont partis pour Montréal. M. A. Lafleur, beau-frère de M. Mageau, de Ste-Lina est arrivé de Montréal, accompagné de sa famille, pour s'établir sur un homestead à Ste-Lina

* * *

M. Allan, auditeur d'Edmonton, a passé une dizaine de jours à St-Paul, examinant et corrigeant tous les livres du Conseil; il a accompli un ouvrage sérieux et très important. M. Allan nous a déclaré que tout était en parfait ordre et que le nouveau Conseil peut poursuivre ses travaux sans crainte de complications maintenant. M. Allan a laissé un très bon souvenir à St-Paul, l'importance de son audition et son honnêteté ont été très prisées par tous

* * *

Plusieurs procès assez importants ont eu lieu dernièrement à St-Paul; l'un d'eux était une affaire criminelle entre Russes, Allemands et Polonais. Les juges Cloutier et Tenant ont jugé l'affaire assez grave pour la renvoyer devant le juge Noël, de la Cour de District, qui siègera le 10 mai prochain.

A. Saunders a été condamné par le juge Cloutier à $150 d'amende et aux frais pour avoir vendu de l'alcool sans licence. Cette condamnation sévère est un avertissement pour tous ceux qui vendent de l'alcool frauduleusement; pas un n'échappera à la justice et tous les coupables seront punis sévèrement. La vente de liqueurs sans licence est un grand fléau aussi préjudiciable pour ceux qui en sont coupables que pour la société. Qu'on jette un regard en arrière et qu'on songe à ce que sont devenus les malheureuses victimes de ce commerce frauduleux, on sera édifié. Toujours ce sont des paresseux, des êtres sans volonté et ayant une mauvaise conduite, qui se livrent à ce trafic honteux. N'y a-t-il donc pas, surtout dans l'Ouest, tant d'autres moyens de gagner sa vie honnêtement et courageusement?

Qu'on se le tienne pour dit: qui que ce soit se livrant à ce commerce sera poursuivi et puni sévèrement; que l'on ne dise pas que ce seront les innocents qui paieront pour les coupables, cela est faux et les événements se chargeront de le prouver.

* * *

Quelques cas de picotte ont été signalés dans le district. Il importe que l'on prenne garde à cette maladie extrêmement contagieuse, qui entraîne beaucoup d'ennuis et est cause d'une sévère quarantaine des maisons où la maladie fait son apparition. Saddle Lake, à notre porte, est infesté par cette maladie; à nous de prendre toutes les précautions voulues.

* * *

M. Wm. Brunelle fait construire un vaste hangar pour son entrepôt de bois; il se propose d'avoir un stock important de bois de construction de tous genres et pourra satisfaire à toutes les commandes.

M. Bertrand, de St-Edouard, a été victime d'un grave accident; il s'est fait enlever deux doigts par une scie mécanique.

* * *

Nous aurons le 22 mars, une séance dramatique par le Cercle St-Paul, à la salle Brunelle. On jouera "Le Poignard," drame en un acte, et "A qui le neveu," comédie en deux actes.

Que l'on vienne en foule, cette soirée dépassera en intérêt toutes les précédentes.

# Variétés

### LE C. P. R. A L'EXPOSITION PANAMA-PACIFIQUE

Les plans du pavillon que le C. P. R. fera construire à la grande exposition Panama-Pacifique qui sera tenue à San Francisco en 1915, sont maintenant terminés et attendent pour être mis à exécution, leur approbation par M. J. S. Dennis, assistant du président et chef du département des ressources naturelles de la compagnie; celui-ci aura charge de l'exhibit du grand transcontinental canadien.

M. F. S. Swales, architecte de l'hôtel Vancouver et des édifices du Pacifique Canadien à la récente exposition de Bruxelles, est l'auteur des plans de la construction, laquelle couvrira une superficie de 65 pieds carrés. Haute d'un étage seulement, cette construction sera de style Renaissance et s'harmonisera parfaitement avec l'architecture des édifices principaux de l'exposition.

L'intérieur sera divisé en deux salles; l'une d'exhibition, aura 40 pieds par 65 et l'autre qui servira de cinématographe, aura 22 pieds par 50.

La principale attraction de la grande salle sera certainement un modèle en miniature du barrage de Bassano; ce modèle, qui fonctionnera tout comme celui de Bassano, montrera aux visiteurs comment l'eau est distribuée pour fertiliser des ressources naturelles du pays les fermes. Une foule d'exhibits seront placés autour de l'appartement, sur les murs; on y verra les grains, les fruits, les minéraux et le gibier de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Le but de la compagnie n'est pas seulement de prouver que le C. P. R. est une grande ligne de chemin de fer; elle veut aussi montrer qu'elle contribue pour beaucoup à coloniser le pays. On veut aussi rectifier autant que possible cette fausse idée que semblent avoir nos voisins, à savoir que le Canada est un pays extraordinairement froid.

Un conférencier aidé d'un cinématographe, indiquera les avantages naturels du Canada et spécialement ceux des provinces de l'Ouest. On croit que les travaux d'érection de ce pavillon commenceront sous peu.

### POUR REUSSIR DANS LA VIE

Voici les dix conseils de Barnum, lequel, parti de rien, devint millionnaire:

I.—Adoptez une carrière conforme à votre vocation.

II.—Quoi que vous entrepreniez, donnez-vous-y corps et âme.

III.—Ayez de la concentration, n'éparpillez pas vos efforts.

IV.—Respectez toujours votre intégrité, votre parole et vos engagements.

V.—Servez-vous des meilleurs employés et des meilleurs outils.

VI.—Soyez économe tout en vous méfiant de la fausse économie.

VII.—Faites de la publicité: la fortune est dans l'encre d'imprimerie.

VIII.—N'usez ni de tabac, ni d'alcool, ni de boissons enivrantes.

IX.—Espérez sans être trop optimiste.

X.—Ne comptez que sur vous-même.

Comme l'on voit, c'est très simple...

Ajoutez à cela quelques veaux à six pattes, une femme à barbe et un homme à tête de chien, et, tout comme Barnum, vous réussirez.

### LA PLUS HAUTE MAISON DU MONDE

On projette de l'élever à New-York, comme de juste; elle sera située dans la huitième avenue, dans la vingt-septième et dans la vingt-huitième rues. Cela ne vous dit rien? Allez voir sur place. A cet emplacement donc, on édifiera une maison qui répondra au nom de "Las Americas", et qui mesurera 250 mètres. Jusqu'ici, le plus haut bâtiment de la ville, le Wolworth Building, n'avait que 240 mètres environ. On avait pensé un moment faire atteindre au nouvel édifice géant l'altitude de 280 mètres, et puis on y a renoncé. Le coût de l'entreprise sera de 20 millions de dollars. On espère que chaque étage rapportera de $75,000 à $100,000 par an.

Le maître. — Il y a quatre mouches sur la table. J'en tue une. Combien en reste-t-il?

Le meilleur élève. — Une, celle qui est morte, car toutes les autres s'envolent.

# COIN FEMININ

## AU JOUR LE JOUR

Le temps est, en verité, un bien curieux symbole, auquel il semble qu'on doive donner, suivant les pays, une interprétation bien différente. Tandis que, dans l'autre hémisphère, on s'habitue à le considérer comme un vieillard chenu, courbé sous le poids d'années innombrables, et blanchi par une interminable expérience, je suis tentée de le décrire ici sous les traits d'un être surnaturel et charmant, à qui chaque année qui vient rend un peu plus de sa jeunesse, un peu plus de sa verdeur et de sa orce.

Qui se souvient aujourd'hui dans notre Ouest des hivers terribles d'il y a sept ou huit ans? Qui donc aurait gardé même le souvenir frileux du dernier hiver? Un automne attiédi, plein d'activités, de parfums, de douceur et de rayons, a prolongé sa belle maturité triomphante bien au delà du seuil glacé de l'année nouvelle; la vie qui désespérément s'éternisait aux ramures sombres des arbres, a dû réussir à ne pas mourir tout à fait: et, à l'heure où j'écris ces lignes, les neiges accoutumées n'ont pu résister à un effort si généreux pour la pérennité de la sève. A peine Mars avait-il montré le bout de son nez tumultueux et violenté, fait de chagrins et de sourires, qu'un soleil prestigieux est venu réjouir tout à fait son humeur habituellement acariâtre et maussade. Lę printemps qui se plaisait naguère aux bains prolongés dans les inondations du dégel est accouru cette année à pied sec, à travers champs et prairie. L'hiver n'est plus, vous dis-je; à tout le moins, il n'est plus qu'une brève trisresse entre la joie des deux seules saisons du Canada: l'automne et l'été.

De tels changements, si décidément agréables, dans le statut normal des saisons, ne laissent pas d'être un objet troublant à rêverie. Ces beaux jours hâtifs surprennent; ils ont tout l'indicible déconcertant de bonheurs qu'on n'avait pas attendus. Je songe au travailleur obscur et sans fortune, qu'un billet de loterie vient soudain couvrir de richesses; et je ne m'étonne plus que cet homme puisse parfois prendre sa tête entre ses mains, et se demander: "Est-ce bien moi? Est-ce bien vrai?"

Mais alors, si le hasard souverain a seul déterminé l'éclosion précoce d'un printemps si doux au coeur de l'exilé, voici une inquiétude nouvelle, toute faite de l'insécurité de demain. O logique impitoyable, qui m'a conduit à ne considérer ce beau soleil que comme un accident exceptionnel, un bienfait passager! O Temps, sphynx indéchiffré, figure incompréhensible! Vas-tu rajeunissant, au dévidé de tes éternels voyages, ou te bornes-tu à vieillir, comme nous, d'année en année?

J'en étais là de mes spéculations métaphysiques, et prête à donner ma langue en pâture à tous les chats de la terre, lorsque ma jeune amie, audacieusement occupée à lire par-dessus mon épaule, s'exclama vivement: "Comment, ma chère! Mais d'où sortez-vous? Vous n'avez donc pas lu les revues? C'est la colonisation, le labour qui sont les causes... Et puis aussi un courant chaud qui s'est dévié vers les côtes canadiennes du Pacifique..."

Elle parlait, jetant des faits, faisant sonner les arguments comme des armes barbares; mais je ne l'écoutais plus. Un oiseau, un invisible oiseau, s'était pris à chanter dans les branches, près de ma fenêtre; et je me disais qu'il y avait imprudence et folie à remuer les cendres du passé, et à en répandre le deuil sur sa chevelure, quand avril riait déjà dans l'indiscutable félicité du soleil.

MAGALI.

## FOLIES DE MILLIONNAIRES

Dans les dix dernières années, les Américaines ont acheté pour un milliard cinq cents millions de diamants: les pertes ont été encore plus recherchées. On cite, entre autres, le cas d'un sénateur qui vient de s'installer à New-York. Il a introduit dans la maison qu'il faisait construire des innovations telles que des salles de bains dont la tuyauterie est en argent, les baignoires en marbre de Carrare. Pour obtenir ce dernier affinement, on a fait travailler une équipe d'ouvriers pendant cinq années; les expériences ont coûté des centaines de milliers de dollars. Le même milliardaire couche dans un lit d'ivoire incrusté d'or. — prix $200,000. Les murs de sa chambre sont d'émail et d'or ciselé; les draps de fabrication spéciale, ont coûté deux mille dollars la paire — il y en a dix paires. L'armoire à glace — un meuble familial — a été payée cent cinquante mille dollars; la table de toilette, vingt mille; le lavabo, soixante mille, etc., etc. On parle dans le Far-West, d'une femme qui serait un amateur passionné de singes. Elle loge chez elle une de ces petites bêtes dont la délicatesse lui coûte $15,000 par an. Ce ouistiti est servi par une suite de domestique personnels; il mange dans des assiettes d'argent; il se repose dans un lit rehaussé d'or et, quand le temps le permet, il sort dans sa voiture particulière, que traîne un cheval de sang. Des gens plus simples dépensent, cependant, mille dollars par an pour leurs chiens en fourrures, dentelles, costumes de sport, pantoufles et bijoux. D'autre part, la coquetterie d'un joli pied a toujours été un faible pour l'Américain. Certains dandys n'hésitent pas à payer une paire de bottines $400 Un New-Yorkais connu à déposé dans toutes les villes du monde une commande permanente pour les "dernières créations de chaussures". Les échantillons que l'on lui expédie fidèlement lui reviennent à dix mille dollars par an. Le propre de l'esprit du parvenu est de désirer ce que les autres n'ont pas, ne peuvent avoir, de leur enlever ce qu'ils possèdent par l'appât de sommes irrésistibles. Récemment, un bijoutier de New-York, prompt à exploiter ces faiblesses démocratiques, a reçu la visite d'un client en quête d'un bijou exceptionnel. Rien, au dire de mari yankee, n'était assez beau pour être offert à sa femme. Il part pour Paris dans l'espoir d'y trouver mieux. Le bijoutier l'a devancé. Il s'est procuré pour deux cent mille francs un rubis admirable. Il s'installe dans l'hôtel où son client a l'habitude de descendre. Il le rejoint. Avec beaucoup de mystère, il consent à montrer le rubis, qu'il a acheté, dit-il, pour un amateur de New-York.

—Combien vous en donne-t-il? demande le millionnaire.

—Deux cent soixante-quinze mille francs, déclare le bijoutier.

—En voici trois cent mille! fut la réponse, appuyée par un chèque.

## UN NEGRE CONDAMNE A 30 ANNEES DE PRISON

### Pour avoir embrassé une jeune fille blanche.

Los Angeles, 16—Charles Guyton, un jeune nègre, a été condamné par le juge Willis, de la Cour Supérieure, à 30 années de prison pour avoir embrassé une jeune fille de race blanche. Il avait également à se reprocher un vol de peu d'importance. Le nègre avait arrêté la jeune fille, et après l'avoir embrassé lui avait volé la somme de 10 cents. Cette condamnation a paru trop rigoureuse aux dames de Los Angeles qui font circuler une pétition demandant la démission du juge Willis.

## LE RECENSEMENT DES JOURNAUX

### Il y a aux Etats-Unis et au Canada 24.257 publications.

Le quarante-sixième recensement des publications des Etats-Unis et du Canada montre que pendant 1913 il y eût une moyenne de cinq nouvelles publications par jour.

Le nombre total des publications est de 24,257. On compte 2,640 journaux quotidiens; il y a environ trois fois plus d'éditions du soir que d'éditions du matin. Il y a 572 journaux ne paraisant que le dimanche. Ces journaux sont imprimées en 40 langues différentes.

## NOUVEAU LIVRE

Le "Semeur" du mois de mars annonce la publication prochaine d'un livre spécialement destiné au clergé, mais qui touchera toutes les question vitales pour notre race. "Pour préparer l'avenir", tel est le titre de l'ouvrage, dont l'auteur est le R. P. Bellavance, S.J., professeur au scolasticat de l'Immaculée Conception et ancien directeur général de l'A C. J. C.

L'objet du livre est de provoquer la création de groupes de l'Association de la Jeunesse dans tous les milieux canadiens-français. Après une exposition des dangers qui menacent la race canadienne-française à l'heure actuelle, le R. P. Bellavance prêche la préparation méthodique d'une armée de lutteurs catholiques dans la génération qui se lève.



# AVIS PUBLIC

Avis est donné que le Conseil Municipal de la ville d'Edmonton réfère par les présentes aux contribuables pour obtenir leur approbation sur les questions suivantes:

Le Conseil doit-il passer des Règlements (by-laws) pour:

| | |
|---|---|
| 1.—Extension et outillage du service des tramways. Vingt ans, intérêt de cinq pour cent, système de fonds d'amortissement | $168,386.67 |
| 2.—Extension et outillage du service des téléphones. Vingt ans, intérêt cinq pour cent. Système du fonds d'amortissement | 61,320.00 |
| 3.—Extension et outillage du service de la lumière et de la force électriques; vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 120,693.33 |
| 4.—Outillage et accessoires du service des pompiers; vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 63,753.33 |
| 5.—Entrepôts et magasins du service d'approvisionnements civique; vingt ans, cinq pour cent d'intérêt, système du fonds d'amortissement | 29,200.00 |
| 6.—Achèvement du Pavillon des Animaux au parc de l'exposition, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 78,840.00 |
| 7.—Achèvement et ameublement de l'édifice civique; vingt ans, intérêt cinq pour cent, plan du fonds d'amortissement | 28,713.33 |
| 8.—Poste central de police et hall des pompiers, construction, ameublement et outillage, intérêt cinq pour cent système du fonds d'amortissement | 252,580.00 |
| 9.—Escompte de la vente des débentures durant 1912-1913; vingt ans, intérêt à cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 178,120.00 |
| 10.—Part de la ville dans le programme de pavage en 1912-1913, vingt aas, cinq pour cent d'intérêt; système du fonds d'amortissement | 163,520.00 |
| 11.—Améliorations au City Park comprenant bassins de natation, kiosques pour musique et abris. Vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 121,180.00 |
| 12.—Extension et ameublement de l'Hôpital Strathcona. Quarante ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 59,860.00 |
| 13.—Emplacements supplémentaires pour hall de pompiers, quarante ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 5,840.00 |
| 14.—Capital de roulement ou d'urgence, quarante ans, intérêt cinq pour cent système du fonds d'amortissement | 2,099,966.75 |
| 15.—Supplément pour emplacement du poste central de police et hall des pompiers, quarante ans, intérêt à cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 24,820.00 |
| 16.—Ameublement et outillage du poste central de police et hall des pompiers, huit ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 9,246.67 |
| 17. Part de la ville dans le programme d'ouverture de rues, construction de trottoirs et boulevards 1912-1913, huit ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 43,800.00 |
| 18. Part de la ville dans le programme de pavage 1913, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 595,680.00 |
| 19. Part de la ville dans la construction des trottoirs de bitume en 1913, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 10,220.00 |
| 20. Part de la ville dans l'ouverture de rues, boulevards et trottoirs de bois pour 1913, huit ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 23,360.00 |
| 21. Part de la ville dans le pavage et la construction de trottoirs de bitume en 1914, vingt ans, intérêt cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 245,280.00 |
| 22. Part de la ville dans l'ouverture de rues et la construction de trottoirs de bois en 1914, huit ans, intérêt à cinq pour cent, système du fonds d'amortissement | 24,820.00 |

Les propriétés assessables suivant le dernier rôle de cotisation revisé ont une valeur collective de $187,946,720.00.

| | |
|---|---|
| La dette totale est de | $22,232,806.89 |
| Améliorations locales et autres dettes non affectant les 20 pour cent de pouvoir d'emprunt | 14,059,802.29 |
| Dettes de débentures affectées par la limite des 20 pour cent | 8,173,004.60 |

Aucun montant de débentures, principal ou intérêt, n'est en arrérages.

Le Maire sera à son office à l'édifice civique, coin de l'Avenue Queen et de la rue Elisabeth, le mardi 31ème jour de mars 1914, entre les heures de 10 a.m. et midi pour la nomination d'agents aux polls en faveur des personnes s'opposant ou approuvant lesdites questions.

Le vote des contribuables aura lieu lundi, sixième jour d'avril 1914, entre 10 heures a.m. et 9 heures p.m., et les endroits désignés dans le by-law No 548 sont:

Elm Park Hardware Store, Avenue Brandon.
Campbell Block, 705 rue Sinclair, coin Ave Alberta et rue Sinclair.
Dolton Hardware Store, 1418 Ave Alberta.
F. V. Parsons' Real Estate Office, Fort Trail, North Edmonton.
Patterson's Tin Shop, 1336 24e rue.
High School, Ave Churchill et 2ème rue.
Norwood Public School, Boulevard Norwood.
City Park Grocery, coin Agnes et Ave Pine.
Miller's Grocery, 1252 Kinistino, coin Kinistino et rue McCauley.
McCauley School, rue Heiminck.
Heintzman Piano Store, rue Rice.
Mercantile Grocery Store, 416 Ave Kinistino.
Alexander Taylor School, coin Avenues Jasper et Ottawa.
Edmonton Garage, 627 21ème rue.
Ecole Séparée Catholique Romaine, 3ème rue.
Donald Ross School, Ross Flats.
Clover Bar Cafe, coin Strathcona et Clover Bar Roads.
Rutherford School, coin 11e rue Est et 5e Avenue Nord.
Avonmore Mission Hall, Wye Road.
302 Avenue Whyte Est, coin 3e rue Est.
Star Cash Store, coin 5e rue Est et 6e Avenue Sud.
Tipton Investment Co. office, 24 Avenue Whyte Ouest
Queen Alexandra School, 2e rue Ouest et 4e Avenue Sud.

L'officier-rapporteur comptera les votes pour ou contre le by-law et en fera connaître les résultats à la salle du conseil, dans l'édifice civique, à midi le mercredi, 8ème jour d'avril 1914.

**Nota.** — Les agents devant assister au vote aux bureaux de scrutin, avant d'être nommés, devront prêter le serment spécifié dans l'article 257 de la Charte d'Edmonton, et on doit noter également que les bureaux de scrutin sont les mêmes que ceux employés pour la dernière élection municipale.

3-12-31 GREFFIER DE LA VILLE.

Un certain nombre d'abonnés du "Courrier de l'Ouest" doivent des arrérages d'abonnement à l'administration de notre journal. La petite dette de chacun d'eux prise séparément est peu de chose! Mais on connait le proverbe: "Ce sont les petits ruisseaux....."

Nous croyons qu'il suffira d'attirer l'attention de ces retardataires, pour qu'ils se mettent immédiatement en règle avec nos livres.

La publication d'un journal est onéreuse et le revenu provenant du paiement des abonnements est indispensable pour "boucler le budget." Certains abonnés sont en retard de deux ou trois années; ces abonnés, nous en sommes certains, n'hésitent pas à payer les factures de leurs fournisseurs; pourquoi négligent-ils celle de leur journal?

Il ne viendra à personne l'idée qu'un journal puisse être servi, chaque semaine, gratuitement à plusieurs milliers de personnes. Avant de pouvoir expédier le journal à sa clientèle l'administration a dû payer le papier, la main-d'oeuvre, etc., elle a donc droit, en retour du service de son journal, d'être indemnisée de ces frais.

Nos abonnés retardataires, qui chaque semaine reçoivent la visite du "Courrier," songent-ils à cela?

Nous livrons ces quelques réflexions à leur méditation. Un avis à été envoyé à chacun d'eux fixant le montant de leur petite dette; un prompt règlement de celle-ci serait pour nous le meilleur des encouragements dans la lutte que nous soutenons en faveur du français.

Nous sommes tellement persuadés qu'aucun d'eux ne se soustraira à cette obligation que nous les remercions d'avance pour leur bon mouvement





# CHRONIQUE LOCALE

MM. J. A. Royal, assistant du Bureau des Terres d'Edmonton, et L. A. Auger, sous-inspecteur du Bureau des Postes d'Edmonton, sont de retour d'un voyage au Lac Froid, Alta.

MM. Gingras et Pellant, de Bonnyville, Alta, sont partis pour la province de Québec; ces messieurs établis définitivement en Alberta, vont chercher leurs familles.

Mlle Jeanne Girard, nurse, 35 rue Short, est de retour de St-Paul Alta, où elle était allée passer deux mois de vacances dans sa famille.

MM. Jos. Landry et L. Grossenger, de Chambly, Qué., sont de retour d'un voyage effectué dans la région de la prairie Pouce Coupé. Nos compatriotes sont tellement satisfaits de l'excellence des terres dans ce district, qu'ils sont immédiatement repartis pour Chambly dans le but de ramener leurs familles et d'aller s'établir définitivement à Pouce Counpé.

M. Toupin, de Wetaskiwin, Alta était de passage à Edmonton, la semaine dernière en voyage d'affaires.

M. P. Jullien-Chatel, de Montréal, autrefois de Calgary, et propriétaire, dans cette ville, du garage Mount Royal, est de passage à Edmonton. M. Jullien-Chatel, qui n'était pas venu à Edmonton depuis trois ans, a été fort surpris des progrès accomplis par notre ville depuis 1910.

M. L. Durand, de Prince Rupert, est de passage à Edmonton et est descendu à l'hôtel Cecil.

M. R. C. Farrell, de Plamondonville, Alta, est de passage à Edmonton.

MM. Hinton, Quinlan et Duperow hauts fonctionnaires de la Compagnie du Grand Trone Ry, étaient de passage à Edmonton la semaine dernière.

## SOIREE FAMILIALE

On nous prie d'annoncer que la prochaine soirée familiale de la paroisse de l'Immaculée Conception aura lieu dimanche prochain sous la présidence de M. J. H. Gariépy, notre concitoyen bien connu. De superbes prix seront donnés aux gagnants de la partie de cartes et un excellent programme musical est en voie de préparation. Une bonne soirée est promise à tous et l'on compte sur une grande affluence.

## DANS NOS EGLISES PAROISSIALES

### Heures des offices du dimanche

Eglise de la paroisse St-Joachim, Dixième rue - Messe basse à 6 h. 30, 8 h. et 9 h. Grand'messe, avec sermon en français, à 10 h. Grand-messe, avec sermon en anglais, à 11 h. 15. Vêpres et bénédiction à 7 h. 30 du soir. Curé, R. P. Cozanet, O.M.I. Vicaires: RR. PP. Louis et Hétu, O.M.I.

Eglise de la paroisse de l'Immaculée Conception, Avenue Kinistino: Messe basse à 8 h.; messe pour les enfants à 9 h. 15; grand'messe, sermon en français, 10 h. 45. Bénédiction, 7 h. 30 du soir. Curé, Rév. M. Ethier; vicaire. Rév. M. J. A. Lapointe,

Eglise St-Antoine, Edmonton-Sud: Messe basse, 8 h. 30; grand'messe, sermon en français, 9 h. 30; grand'messe, sermon en anglais, 11 h. Bénédiction et sermon, 7 h. 30 du soir. Curé, R. P. Lemarchand, O.M.I. Vicaire, R. P. Devic, O.M.I.

Monastère des RR. PP. Franciscains, North Edmonton.— R. P. Xavier, O.F.M., supérieur.

Eglise St-François-Xavier. — Vingt-huitième rue, église paroissiale provisoire, chapelle du Collège des Jésuites.

M. Désiré Rivest doit ouvrir prochainement un spacieux salon de barbier à l'hôtel Queen. M. Rivest est bien connu à Edmonton et il invite ses nombreux amis à lui accorder leur clientèle.

1200 appareils téléphoniques nouveaux ont été installés à Edmonton au cours des derniers six mois.

L'inspecteur Rheault, de la R. N. W. M. P. de notre ville, est parti pour une tournée d'inspection dans la région de Beaver Crossing.

Un édifice de trois étages sera construit prochainement Première rue, au coin de l'avenue Churchill.

La statistique provinciale indique qu'en 1913 la province d'Alberta a produit pour $15,000,000 de lait, d'oeufs et de volailles.

## IMPORTANTE REUNION

Une réunion importante a eu lieu mercredi à Edmonton, sous les auspices de la municipalité et de l'Association des Fermiers-Unis d'Alberta. Cette réunion était organisée dans le but de réduire le coût de la vie en mettant en relations plus étroites les producteurs (fermiers, maraîchers, éleveurs, etc.), et les consommateurs. D'excellents discours, dont nous parlerons plus longuement dans notre prochain numéro, ont été prononcés par Mrs. Newhall, de la Ligue des Consommateurs, Calgary, M. W. J. Frégiles, président des Fermiers-Unis d'Alberta, et les conseillers municipaux d'Edmonton. Un auditoire extrêmement nombreux a fort applaudi les orateurs.

Le ~~décès mystérieux d'un en~~fant nègre a récemment attiré l'attention de la police d'Edmonton; l'enquête révéla la présence de plusieurs aiguilles enfoncées dans le crâne de l'enfant. Les parents ont été mis en état d'arrestation; il y a quelques semaines ils avaient assuré leur enfant pour une somme de $150.

La fête des Irlandais, la St-Patrice, a été l'objet d'une célébration solennelle à Edmonton. Dans les églises catholiques des services de circonstance ont été célébrés. Dans les rues régnait une vive animation et la couleur symbolique de la verte Erin était partout en évidence.

## LA COMPAGNIE "PERFECT LIGHT CO."

### Une nouvelle entreprise pour Edmonton.

"Que lumière soit faite," telle est la devise d'une nouvelle maison de commerce qui vient d'ouvrir un magasin au No 9336 Avenue Jasper. La Cie 'Perfect Light' est affiliée à la Cie Gloria Light, de Chicago, l'une des plus importantes compagnies du genre ayant des représentants en Afrique, au Brésil, en République Argentine, en Australie et au Canada. Cette compagnie manufacture un produit dérivé du pétrole et un système de lampe pour l'emploi de ce pétrole. Ce pétrole spécial offre une sécurité parfaite et peut être employé en toute sûreté à la maison sans qu'il y ait à craindre le moindre danger.

Ce pétrole a reçu le nom de "Oxo-Gas," par suite de son pouvoir éclairant d'une grande intensité; ce produit est fortement recommandé par les compagnies d'assurance; il donne une lumière beaucoup plus brillante que la gazoline et présente moins de danger. La lumière de l'Oxo-Gas est plus douce que l'électricité et est beaucoup plus économique, elle revient à environ 1-3 meilleur marché. La lampe est d'un dispositif si simple qu'un enfant de douze ans peut en faire usage. Enfin nulle mauvaise odeur ne s'en dégage. Cette lampe et ce pétrole sont particulièrement recommandés aux personnes habitant la campagne. Cette nouvelle compagnie est une excellente acquisition pour Edmonton.





## AVIS

**Bureau de James A. MacKinnon, Chambre 706, Edifice Tegler**

Edmonton, Alta, 9 mars 1914.

Liquidation de l'actif de George B. Cameron, propriétaire d'épicerie et restaurant, insolvable, Edmonton, Alta.

Avis est donné par les présentes que le susdit insolvable, George B. Cameron, qui a tenu un fonds de commerce d'épicerie au No 902 rue Carey et un restaurant "Alberta Wafle Café," 45 Fraser Ave. dan sla ville d'Edmonton, province d'Alberta, m'a fait la cession de son actif, au profit de ses créanciers, sous l'autorité de l' "Assignment Act" de la province d'Alberta.

Les créanciers sont invités à se réunir à mon bureau, 706 Edifice Tegler, dans la ville d'Edmonton, à 2 h. 30 de l'après-midi, mercredi, dix-huitième jour de mars A. D. 1914, dans le but de recevoir un état de compte du susdit insolvable, pour la nomination d'inspecteurs et pour faire connaitre leur décision relativement à la disposition de l'actif.

Toutes les personnes ayant droit sont priées d'enregistrer leur réclamation en en certifiant l'authenticité par une déclaration statutaire, faite par devant moi, le ou avant le 30ème jour d'avril A. D. 1914; après quelle date je procéderai à la répartition de l'actif en ne tenant compte que des réclamations dont il m'aura été donné avis.

**JAS. A. MacKINNON,**
Liquidateur officiel.

## AVIS

**Bureau de James A. MacKinnon, Chambre 706, Edifice Tegler**

Edmonton, Alta, 11 mars 1914.

Liquidation de l'actif de John Dowdle.

Avis est donné par les présentes que toutes les créances existantes relativement à l'actif de John Edward Dowdle, qui a disposé de son fonds de commerce, tenu récemment dans la ville d'Edmonton, sous l'autorité de la loi "Bulk Sales Act," doivent m'être envoyées, accompagnées d'une déclaration statutaire, le ou avant le 10ème jour d'avril A. D. 1914; après quelle date je procéderai à la répartition de l'actif, ne tenant compte que des créances dont il m'aura été donné avis.

**JAS. A. MacKINNON,**
Liquidateur officiel.

## AVIS

**Bureau de James A. MacKinnon, Chambre 706, Edifice Tegler**

Edmonton, Alta.

*Liquidation de l'actif de Thomas George Myles, insolvable, Edmonton, Alberta.*

Avis est par les présentes donné que le susdit insolvable, Thomas George Myles, qui tenait un fonds de commerce, comme propriétaire de galerie de tir au "Bisley Cigar Store and Shooting Gallery," dans la ville d'Edmonton, province d'Alberta, m'a fait la cession de son actif pour le bénéfice de ses créanciers, sous l'autorité de la Loi "Assignments Act" de la province d'Alberta.

Les créanciers sont invités à se réunir à mon bureau, Chambre 706, Edifice Tegler, dans la ville d'Edmonton, à 2 h. 30 de l'après-midi, le vendredi, vingtième jour de mars A. D. 1914, dans le but de recevoir un état de compte du susdit insolvable, de nommer des inspecteurs et de faire connaitre leur décision relativement à la disposition de l'actif.

Toutes les personnes ayant droit sont priées d'enregistrer leur réclamation, en l'accompagnant d'une déclaration statutaire faite par devant moi, le ou avant le trentième jour d'avril A. D. 1914, après quelle date, je procéderai à la répartition de l'actif ne tenant compte que des réclamations dont il m'aura été donné avis.

**JAS. A. MacKINNON,**
Liquidateur officiel.



## COURS DU MARCHE A EDMONTON

**Céréales (prix aux élévateurs)**

Blé No 1 Northern, 65c.
Blé No 2 Northern, 62c.
Blé No 3 Northern, 58c.
Blé No 4, 53c.
Blé No 5, 44c.
Blé No 6, 40c.
Orge No 3, extra. 30c.
Orge No 3, 25c.
Orge No 4, 22c.
Avoine No 1, extra, 25c.
Avoine No 1, 22c.
Avoine No 2, 21c.

**Peaux**

Vertes, la livre, 11c.
Sèches, la livre, 16 à 17c.

**Animaux**

Porcs de choix, de 150 à 250 livres, 8c.

"Steers," gras, de 900 à 1000 livres, 4 1-2c à 5c.

Vaches grasses de 800 à 1000 livres, 3 1-2c à 5 1-2c.